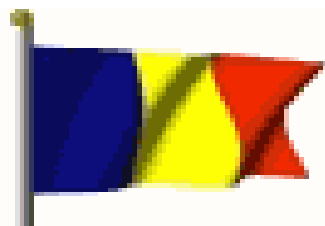


REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail - Progrès



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES ANIMALES

***PLAN NATIONAL
DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
(2009-2016)***



SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS ACRONYMES	2
RESUME EXECUTIF	7
I. INTRODUCTION	10
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS	12
III. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE	14
3.1. CADRE INSTITUTIONNEL	14
3.1.1. POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES ET LEUR IMPACT SUR L'ELEVAGE.....	14
3.1.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL D'APPUI.....	15
3.2 SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE.	18
3.2.1. LES RESSOURCES PASTORALES	18
3.2.2. LES SOCIETES PASTORALES	21
3.2.3. LES SYSTEMES DE PRODUCTION.....	21
3.2.4. LES EFFECTIFS DU CHEPTEL.....	23
3.2.5. LES PARAMETRES ZOOTECHNIQUES	24
3.2.6. EXPLOITATION DU CHEPTEL	24
3.2.7. SANTE ANIMALE.....	34
3.2.8. PHARMACIE VETERINAIRE	36
3.2.9. SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE.....	37
3.3 CONTRAINTES ET ATOUTS	37
3.3.1. LES CONTRAINTES MAJEURES	37
3.3.2. LES ATOUTS MAJEURS	39
3.4. INTEGRATION REGIONALE ET INTERNATIONALE.....	41
IV. CADRE STRATEGIQUE DU PLAN NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	42
IV.1. OBJECTIF GENERAL	42
IV.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	42
IV.3. LES PROGRAMMES D' ACTIONS	43
PROGRAMME I : DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES DE PRODUCTION DE L'ELEVAGE.	43
<i>SOUS-PROGRAMME 1 : AMENAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES PASTORALES</i>	43
<i>SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES</i>	45
<i>SOUS-PROGRAMME 3 : AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE</i>	50
<i>SOUS-PROGRAMME 4 : RECHERCHE VETERINAIRE ET ZOOTECHNIQUE</i>	51
PROGRAMME II : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES D'APPUI ET DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR	53

<i>SOUS-PROGRAMME 5 : APPUI AUX SERVICES ET AUX ORGANISATIONS DES ELEVEURS ET PROFESSIONNELS DE L'ELEVAGE</i>	<i>53</i>
<i>SOUS-PROGRAMME 6 : FORMATION ET VULGARISATION.....</i>	<i>56</i>
<i>SOUS-PROGRAMME 7 : DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE.....</i>	<i>58</i>
V. MISE EN ŒUVRE ET MONTAGE INSTITUTIONNEL.....	62
VI COUTS ET FINANCEMENT DU PNDE.....	66
VII PLAN D'ACTION DETAILLE ET CHRONOGRAMME DU PNDE.....	69

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFCA :	Association Culturelle de Formation Agricole
AFF :	Abattoir Frigorifique de Farcha
AE :	Auxiliaire d'Elevage
AMECET :	Association pour la Médiation entre Cultivateurs et Eleveurs du Tchad
BAD :	Banque Africaine pour le Développement
BM :	Banque Mondiale
BET :	Borkou Ennedi Tibesti
CNAR :	Centre National d'Appui à la Recherche
CFPA :	Centre de Formation Professionnelle Agricole
CFAP :	Centre de Formation Agro- Pastorale
CFPR :	Centre de Formation Professionnelle Rurale
CEBEVIRHA :	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFPM :	Centre de Formation des Producteurs de Massakory
CEN-SAD :	Communauté des Etats Sahélo Sahariens
CONAMAC :	Conseil National des Mouvements Associatifs et Communautaires
CILSS :	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSDR :	Consultation Sectorielle sur le Développement Rural
DRE :	Délégation Régionale de l'Elevage
DOP :	Direction de l'Organisation Pastorale
DOPFE :	Direction des Organisations Pastorales et de la Formation des Eleveurs
DESP :	Direction des Etudes, des Statistiques et de la Programmation
DFRVZ :	Direction de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique
DSRP :	Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSV :	Direction des Services Vétérinaires
ECOSIT :	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
ENATE :	Ecole Nationale des Agents Techniques d'Elevage
ESTAF :	École des Sciences et Techniques Agro forestières
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED :	Fonds Européen pour le Développement
FMI :	Fonds Monétaire International
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FRPC :	Facilités de la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance
GIP :	Groupement d'Intérêt Pastoral
GDS :	Groupement de Défense Sanitaire
IBAR :	Bureau Inter Africain des Ressources Animales
IUSTA :	Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéche
INSH :	Institut National des Sciences Humaines
IPPTE :	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ITRAD :	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
KG/HA :	Kilogramme par hectare
LRVZ :	Laboratoire des Recherches Vétérinaires et Zootechniques
MERA :	Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales
OIE :	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONVT :	Ordre National des Vétérinaires du Tchad
OP :	Organisations des Producteurs

OPE :	Organisation des Professionnels de l'Élevage
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PASEP :	Projet d'Appui au Système d'Élevage Pastoral
PNDE :	Plan National de Développement de l'Élevage
PIDR :	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
TECA :	Tonne Equivalent Carcasse et Abats
PRASAC :	Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
PROMEVET :	Société des Produits et Médicaments Vétérinaires
PPCC :	Pleuropneumonie Contagieuse Caprine
PPCB :	Péripneumonie Contagieuse des Bovidés
PPR :	Peste des Petits Ruminants
PNSA :	Programme National pour la Sécurité Alimentaire
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA :	République Centrafricaine
REPIMAT :	Réseau d'Epidémio- Surveillance des Maladies Animales au Tchad
ROPANAT :	Réseau d'Observation des Pâturages Naturels au Tchad
SAPROVET :	Société d'Approvisionnement des Produits Vétérinaires
SECADEV :	Secours Catholique pour le Développement
SDA :	Schéma Directeur Agricole
SDEA :	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
SMA :	Sommet Mondial de l'Alimentation
SMA :	Société Moderne des Abattoirs
SNRP :	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SNBG :	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SPAI :	Sous Produits Agro industriels
UBT :	Unité Bétail Tropical
UA :	Union Africaine
UE :	Union Européenne
UT :	Université du Tchad

TABLES DES TABLEAUX

<i>Tableau n° 1 : Estimation des besoins en eau pastorale par zone géoclimatique</i>	<i>13</i>
<i>Tableau n° 2 : Effectifs estimés du cheptel tchadien par espèce en 2005.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau n° 3 : Paramètres α00 – économiques.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau n° 4 : Disponible viande et abats (Total des abattages contrôlés pour la consommation au Tchad en 2005).....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau n° 5 : Production laitière annuelle par espèce.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau n° 6 : Commerce intérieur de la viande séchée (Année 2005).....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau n° 7 : Circulation intérieur du bétail (année 2005).....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau n° 8 : Certification sanitaire du bétail exporté sur pied en 2005.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau n° 9 : Bilan de l'offre théorique de viande bovine en zone CEMAC en 2002.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau n° 10 : Total des abattages contrôlés pour la consommation au Tchad en 2005.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau n° 11 : Commerce intérieur des cuirs et peaux (année 2005).....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau n° 12 : Liste des maladies surveillées.....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau n° 13 : Coût global du PNDE.....</i>	<i>56</i>

RESUME EXECUTIF

Avec un PIB par habitant voisin de 240 \$US par an (2003), le Tchad figure parmi les pays les plus pauvres du monde. Il est classé au 171^e rang sur 177 pays selon l'Indice de Développement Humain établi par le PNUD à 0,368 (Rapport PNUD, 2006). 64 % de la population y est considérée comme vivant en dessous du seuil de la pauvreté, principalement localisée en zone rurale. Même si le pays entre dans une phase de transition vers l'économie pétrolière, la croissance agricole alliée à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural seront les clés du développement durable du Tchad.

En effet, le secteur rural occupe une place prépondérante par sa forte participation à l'économie nationale. L'agriculture et l'élevage en sont les principaux piliers et contribuent en moyenne à 40 % à la formation du PIB. Il emploie 80 % de la population active dont plus de la moitié est composée de femmes.

Pays sabélien à vocation pastorale, le Tchad fonde en grande partie son économie sur la valorisation des produits de l'élevage. Le secteur de l'élevage qui représente 53% du PIB du secteur rural et fait vivre environ 40% de la population rurale, renferme un effectif important de cheptel constitué par plus de 7 millions de bovins, 8 millions d'ovins-caprins et de 3 millions de camelins. Environ 80% du cheptel tchadien est régi par les systèmes pastoraux mobiles très diversifiés, et largement tributaires des ressources naturelles renouvelables. L'élevage joue également un rôle important dans la création d'emplois et la distribution des revenus en milieu rural, demeurant quelques fois la seule source de revenus pour les populations les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi-arides. Compte tenu de son apport toujours croissant dans l'économie nationale et dans l'amélioration des conditions de vie des populations, l'élevage est non seulement un outil incontournable dans la lutte contre la pauvreté au Tchad, mais aussi le principal potentiel en matière de garantie pour la sécurité alimentaire.

Le cheptel des ruminants représente à lui seul un capital de plus de 1000 milliards et à l'origine d'un flux monétaire annuel de plus de 140 milliards. La valeur de la production de viande et du lait est estimée à 155 milliards de FCFA en 2002. Disposant d'un potentiel important de développement, l'élevage représente environ 50% des exportations. Son impact sur la balance commerciale est notable, puisque le bétail sur pied représente en valeur, le premier poste des exportations, juste avant le coton. En réalité, si l'on prenait en compte tous les échanges de bétails informels, la part de l'élevage dépasserait largement les estimations actuelles.

De ce qui précède, le secteur de l'élevage dispose d'importants atouts sur lesquels le pays peut fonder de réels espoirs pour assurer son développement de manière durable.

*Cependant, en dépit de son apport considérable dans l'économie nationale et dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, l'activité pastorale est soumise à de nombreuses contraintes qui sont d'ordre physique, politique, juridique, institutionnel, socio-économique, démographique, organisationnel et technique. Par exemple, la dégradation des ressources pastorales et la colonisation agricole des espaces pastoraux résultent des contraintes climatiques et démographiques. Cette mutation s'accompagne d'une dynamique foncière très forte occasionnant des conflits sanglants et meurtriers entre les différents usagers des ressources communes. Les sociétés pastorales elles-mêmes s'adaptent difficilement au nouveau contexte de développement du monde rural. Outre ces contraintes conjoncturelles, l'analyse de l'arbre à problèmes a fait ressortir trois grandes contraintes d'ordre structurel, à savoir la **faible productivité**, le **faible revenu** et les **problèmes liés à la bonne gouvernance**.*

Afin de faire face à toutes ces contraintes et relever le défi du développement pastoral, de nombreux efforts ont été déployés par le Gouvernement. Parmi les initiatives récentes, il convient de souligner en premier lieu qu'une réflexion approfondie avait été menée en 1998 par le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales en vue de définir des orientations politiques et stratégiques cohérentes qui tiennent compte des réalités actuelles. Pour cela, la démarche adoptée faisait appel à une large concertation nationale impliquant les cadres nationaux et les organisations professionnelles du secteur. Pour redynamiser le secteur de l'élevage, quelques orientations stratégiques ont été définies à l'issue des travaux, à savoir : (i) augmenter durablement la production ; (ii) améliorer le niveau et la qualité de vie des éleveurs ; (iii) poursuivre le désengagement de l'Etat des activités de production ; (iv) renforcer

les capacités publiques et non publiques ; (v) contribuer à la lutte contre la désertification et à la préservation de l'environnement.

Les travaux de cette réflexion ont largement contribué à la préparation des documents de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR) (juin 1999), émanation de la Table- Ronde de Genève IV (1998). A l'issue de cette réunion, une stratégie commune aux départements en charge du secteur rural a été adoptée. La mise en œuvre de cette stratégie se réalise à travers le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) qui a pour objectif central **l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités dans le secteur.**

Les axes stratégiques de ce cadre d'intervention en milieu rural intègrent la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) adoptée en 2003. La SNRP se fixe comme objectif à l'horizon 2015, de réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté sur la base d'une économie post-pétrolière forte, diversifiée, compétitive, basée essentiellement sur le secteur agricole qui occupe plus de 80% de la population tchadienne. Elle constitue désormais un cadre global de politique gouvernementale d'intervention en matière de développement pour les quinze années à venir. Elle s'articule autour de cinq axes principaux suivants : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) assurer une croissance économique forte et soutenue ; (iii) améliorer le capital humain ; (iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et (v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

L'élaboration du Plan National de Développement de l'Elevage s'inscrit dans ce cadre global de réduction de la pauvreté au Tchad. La démarche de formulation du PNDE est participative. Le processus implique en premier lieu un groupe de cadres expérimentés nommés par arrêté ministériel. Fondé sur les objectifs globaux de développement du pays et du secteur rural, avec une approche prospective et orientée vers la sécurité alimentaire, il s'appuie ensuite sur une large concertation nationale à travers l'organisation des ateliers de validation aux niveaux régional et national.

Le PNDE a donc pour objectif global **d'augmenter durablement la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.** Cet objectif global est décliné en huit (8) objectifs spécifiques qui sont :

1. Accroître la production animale par l'intensification et la diversification tout en sécurisant les systèmes pastoraux et agro-pastoraux ;
2. Développer les filières animales et encourager les productions spécialisées par la promotion d'un élevage productif et économiquement rentable ;
3. Développer la commercialisation et les exportations par l'introduction des nouvelles technologies de transformation et de conservation ;
4. Améliorer la connaissance du secteur par la maîtrise des données sur les effectifs, et les caractéristiques zoo-économiques du cheptel ;
5. Préserver et renforcer les acquis en matière de santé animale et de recherche vétérinaire ;
6. Mettre en place une politique d'aménagement et de gestion concertée des ressources pastorales ;
7. Renforcer les capacités des services techniques et des professionnels du secteur de l'élevage.
8. Assurer au secteur de l'élevage un financement substantiel et régulier pour permettre sa promotion.

La stratégie de mise en œuvre du PNDE s'articule autour de deux (2) programmes de développement majeurs : (i) Développement de systèmes de production de l'élevage, (ii) Renforcement des capacités des services d'appui et des professionnels du secteur. Le premier programme intègre quatre (4) sous-programmes et le second trois (3) sous-programmes prenant ainsi en compte l'ensemble des préoccupations en matière de développement de l'élevage au Tchad.

La mise en oeuvre des programmes constituant le PNDE est prévue sur une durée de 8 ans. Le coût global de cette programmation est estimé à 183 955 792 185 F CFA soit 280 438 797 Euros, soit encore 381 396 764 USD. Le financement sera assuré conjointement par le gouvernement, les bénéficiaires et les partenaires au développement. La participation des bénéficiaires se situera entre 5 à 10% du coût total.

Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi du PNDE doit permettre de (i) appuyer l'exécution des programmes retenus ; (ii) suivre l'exécution de ces programmes et proposer d'éventuelles réorientations ; (iii) évaluer les effets et l'impact des programmes et aider à la reformulation des ajustements de politique d'élevage si nécessaire.

Compte tenu de l'importance du secteur dans l'économie nationale et des différents rôles que jouent les acteurs concernés par les activités d'élevage, la mise en œuvre du PNDE privilégie l'approche concertée et participative afin d'assurer les complémentarités et les synergies entre les programmes et surtout de permettre à chacun de jouer pleinement son rôle.

Cette mise en oeuvre intègre le dispositif institutionnel du Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales. La structure du PNDE comprend une coordination générale et deux coordinations des programmes, ainsi que des instances d'exécution des sous-programmes.

I. INTRODUCTION

Vaste pays d'Afrique Centrale, le Tchad couvre une superficie de 1.284.000 km². Avec une population estimée en 2003 à 8,1 millions d'habitants (dont 80% vivent en milieu rural) et une densité moyenne de 5,7 habitants/km², le Tchad figure parmi les pays les moins peuplés d'Afrique. Il englobe du Nord au Sud une grande diversité de situations agro climatiques : une zone saharienne ou désertique, une zone sahéenne pastorale, une zone sahélo soudanienne ou sahéenne agro-pastorale et une zone soudanienne subhumide. Les productions agricoles et pastorales sont tributaires de la pluviométrie, très variable dans le temps et dans l'espace (100 à 1200 mm du Nord au Sud). Cette variabilité spatio-temporelle expose le pays aux aléas climatiques, avec des effets très marqués sur le niveau de productions fourragères et sur la conduite des animaux.

Le secteur rural occupe une place prépondérante par sa forte participation à l'économie nationale. L'agriculture et l'élevage en sont les principaux piliers et contribuent en moyenne à 40 % à la formation du PIB dont 21 % pour l'agriculture et 18 % pour l'élevage. Il emploie 80 % de la population active dont plus de la moitié est composée de femmes.

Pays sahéen à vocation pastorale, le Tchad fonde en grande partie son économie sur la valorisation des produits de l'élevage, malgré l'avènement du pétrole. Les estimations actuelles de l'effectif situent le cheptel entre 10 à 16 millions d'UBT (Unité Bétail Tropical) réparti comme suit : plus de 7 millions de bovins, environ 3 millions de camelin et 8 millions d'ovins caprins. Cet effectif est géré à 80% par les systèmes pastoraux caractérisés par des productions extensives dont la mobilité constitue une stratégie de production et de gestion de risques. Sur le plan économique, les flux annuels de revenus sont estimés actuellement à 140 milliards de FCFA et une valeur ajoutée de 210 milliards FCFA. Le secteur assure la subsistance de 40% de la population rurale et représente 30% des exportations du Tchad (plus de 50% hors pétrole).

Dans le cadre de sa politique de développement du secteur rural, le Gouvernement du Tchad a élaboré, en collaboration avec ses partenaires au développement, une stratégie de développement rural dont l'opérationnalisation s'est traduite par l'identification d'un Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR). Le PIDR est donc un instrument d'appui à la mise en œuvre des programmes issus de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural de 1999. Il se veut un instrument fédérateur et un cadre cohérent de coordination des interventions des bailleurs, doté de flexibilité permettant des actions complémentaires coordonnées, non dupliquées et ne rentrant pas en compétition entre elles. Son objectif principal « *est l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités du secteur rural* ».

Parmi les initiatives récentes entreprises dans le cadre de la promotion de l'élevage, l'on doit retenir la réflexion prospective menée en 1998 par le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales en vue de définir des orientations politiques et stratégiques cohérentes qui tiennent compte des réalités de l'heure. Pour cela, la démarche adoptée faisait appel à une large concertation nationale impliquant les cadres nationaux et les organisations professionnelles du secteur. A l'issue des travaux, quelques orientations stratégiques ont été définies, à savoir : (i) augmenter durablement la production ; (ii) améliorer le niveau et la qualité de vie des éleveurs ; (iii) poursuivre le désengagement de l'Etat des activités de production ; (iv) renforcer les capacités publiques et non publiques ; (v) contribuer à la lutte contre la désertification et à la préservation de l'environnement.

L'organisation d'un séminaire national sur les enjeux du développement pastoral tenu en 2005 qui a permis de situer l'importance de l'élevage pastoral et jeter de nouvelles bases pour la redynamisation du secteur s'inscrit dans la même logique.

Toutefois, les orientations stratégiques et les objectifs définis en matière de l'élevage n'ont pas pris en compte les aspirations légitimes des acteurs à la base et le diagnostic du secteur n'est toujours pas fait d'une manière approfondie. C'est pour répondre à une telle exigence nationale et surtout pour prendre en compte les préoccupations actuelles qui s'orientent vers la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire que l'élaboration d'un Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) a été envisagée.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Pays enclavé et sans débouché maritime, le Tchad figure parmi les pays les plus pauvres de la planète. Il est classé au 171^{ème} rang sur 177 pays selon l'indice de développement humain établi par le PNUD à 0,368 en 2006 (Source : Rapport PNUD 2006).

L'adoption en juin 2003 du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dont les axes constituent le cadre global intégrant l'ensemble des secteurs du développement du Tchad, s'inscrit dans une vision de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015.

L'élaboration et l'adoption du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) en mai 2005 interviennent également dans un contexte dynamique de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, souvent chroniques et accentuées en milieu rural. Le PNSA est basé sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural mises en œuvre au cours de ces dernières années. Il vise à vaincre la faim et à combattre l'insécurité alimentaire à l'échelon national.

La nouvelle vision de l'action gouvernementale se situe également dans le contexte de la gestion de l'économie à l'ère pétrolière et de la crise cotonnière qui oblige le réajustement de tous les secteurs de développement. L'avènement de l'ère pétrolière a profondément modifié le contexte économique du pays, jadis basé sur l'exportation des produits agricoles (coton) et pastoraux. L'exploitation du pétrole depuis 2003 a eu des retombées significatives sur l'économie nationale, se traduisant par une forte croissance du PIB.

Le processus de décentralisation qui permettra de renforcer le pouvoir de décision des populations rurales au niveau local s'inscrit également dans ce nouveau contexte.

Cependant, la problématique de réduction de la pauvreté ne saurait donc être envisagée sans la prise en compte du secteur de l'élevage. Pour que celui-ci contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, l'élaboration d'un cadre politique et stratégique assorti des programmes d'actions à même de répondre aux préoccupations actuelles doit être vivement envisagée. Par conséquent, le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) s'inscrit dans ce contexte global et dynamique de réduction de la pauvreté.

La méthodologie retenue privilégie une large participation de tous les acteurs de la filière élevage en faisant appel aux compétences des cadres nationaux et des organisations professionnelles. Les travaux sont menés sous la supervision d'un comité technique mis en place par arrêté ministériel. Le processus d'élaboration du PNDE implique l'ensemble des acteurs de développement rural à travers l'organisation des ateliers de validation aux niveaux régional et national, et l'appui de la Banque Mondiale et de la FAO (mise à disposition d'un expert international).

Les objectifs et les programmes d'actions définis dans le présent document permettent d'affirmer que, non seulement l'élevage est une activité incontournable dans la lutte contre la pauvreté au Tchad mais qu'il est aussi le principal potentiel en matière de garantie pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus et la création d'emplois, principalement en milieu rural dans une perspective de gestion globale et intégrée des ressources naturelles.

Le document final comporte quatre (4) parties articulées selon une logique cohérente.

- La première partie porte sur le diagnostic de la situation actuelle de l'élevage au Tchad en dressant un état des lieux détaillé du secteur.
- La deuxième partie est consacrée à l'analyse des contraintes et des atouts majeurs qui caractérisent le secteur de l'élevage.
- La troisième partie est consacrée à l'option stratégique du Plan National de Développement de l'Elevage en insistant tout d'abord sur les politiques et stratégies du Gouvernement, et ensuite sur la définition des programmes et sous programmes d'actions pour le développement de l'élevage.
- La quatrième partie, enfin, propose des mécanismes de mise en œuvre et du suivi du PNDE.

La stratégie de mise en œuvre du PNDE s'articule autour de deux (2) programmes de développement majeurs. Ces programmes prennent en compte l'ensemble des préoccupations en matière de développement de l'élevage au Tchad.

III. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

3.1. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1.1. POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES ET LEUR IMPACT SUR L'ELEVAGE

Dans le cadre des réformes économiques entreprises par le Gouvernement depuis 2000 avec l'appui des partenaires au développement en général et du FMI en particulier, des instruments de gestion économique et financière (cadre macro-économique, plan de trésorerie, outils de gestion rationnelle et transparente des ressources et dépenses publiques) sont mis en place. Ces instruments doivent permettre d'assurer les grands équilibres macro-économiques et surtout de préparer le nouveau défi de gestion et de valorisation des ressources engendrées par les revenus provenant de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et du pétrole.

Eligible à l'IPPTE, le Tchad a bénéficié en mai 2001 des mesures de réduction de sa dette envers les organismes multilatéraux (FMI, BM, BAD, etc.), ce qui lui a permis de disposer des ressources budgétaires additionnelles. A ces ressources s'ajoutent celles du pétrole dont l'exploitation a démarré effectivement en octobre 2003. Un cadre législatif cohérent pour la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources du pétrole a été mis en place.

Pour permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs stratégiques de développement économique et social, le Gouvernement s'est doté en Août 2002 d'une Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG), dont l'objectif global est l'amélioration de la gestion des affaires publiques. Cet objectif global est décliné en cinq objectifs spécifiques suivants : (i) assainissement des finances publiques ; (ii) poursuite de la réforme administrative ; (iii) amélioration de la gestion des secteurs prioritaires ; (iv) renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile ; (v) amélioration de la sécurité des biens et des personnes.

Les réformes et les politiques de stabilisation d'ajustement structurel engagées ont permis de créer les conditions de stabilité sociale, monétaire, du taux d'inflation et de bonne gouvernance, établissant ainsi un climat propice à l'investissement privé. Par ailleurs, le Programme de Facilité de la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) vient renforcer l'assainissement des Finances Publiques et envisage la réforme de la sécurité sociale.

En matière d'impact engendré par ces politiques, on peut noter d'une manière générale que ces réformes engagées ont créé un cadre plus libéral pour la promotion des activités économiques. Dans le domaine de l'élevage, les principales réformes entreprises ont permis la poursuite de la politique de désengagement de l'Etat des activités de production, la privatisation des services vétérinaires, la libéralisation de l'importation et de la distribution des produits vétérinaires, ainsi que la libéralisation du commerce des produits de l'élevage.

Par ailleurs, des ressources financières substantielles provenant de l'IPPTE et du pétrole ont été dégagées en vue de permettre la réalisation des actions de développement, notamment la réhabilitation et la construction des infrastructures (points d'eau, délégations, secteurs et postes vétérinaires). Une partie importante du fonctionnement du Ministère de l'Elevage a été assurée grâce à ces fonds.

3.1.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL D'APPUI

A. SECTEUR PUBLIC : Le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales

- *Son organisation*

La volonté du Gouvernement de mettre en œuvre la politique de réforme institutionnelle s'est traduite dans le secteur de l'élevage au plan institutionnel, notamment par l'adoption du Décret N° : 068/PR/PM/ME/2006 du 24 janvier 2006 portant organigramme du Ministère de l'Elevage et des Ressources animales. Ce décret incarne toutes les orientations actuelles de l'Etat en matière de réforme axées sur le recentrage de ses fonctions régaliennes (élaboration de politiques sectorielles et de normes, mesures de police sanitaire, recherche et formation). Pour cela, les services centraux sont réorganisés et déconcentrés dans le cadre de ce décret afin d'accompagner le processus de décentralisation.

Ainsi, le Ministère est actuellement structuré selon l'organigramme placé en annexe.

➤ *Le nouvel organigramme comprend :*

- **Au niveau central** : un Cabinet, une Inspection Générale, et une Administration Centrale (le Secrétariat Général) comprenant deux Directions Générales et sept Directions Techniques.
- **Au niveau déconcentré** : 18 Délégations Régionales de l'élevage (DRE), subdivisées en 56 secteurs d'Elevage et 199 postes vétérinaires.
- A ces deux niveaux de la hiérarchie s'ajoutent **les Organismes sous tutelles** du ministère de l'Elevage qui sont :
 - Le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha ; (LRVZ)
 - L'Ecole Nationale des Agents Techniques d'Elevage (ENATE) ;
 - L'Ordre National des Vétérinaires Tchadiens (ONVT);
 - Les Programmes et Projets.

➤ *Les Ressources Humaines*

Au niveau des ressources humaines, le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales rassemble en 2005 un effectif total de 756 agents repartis comme suit :

- 165 cadres supérieurs (22 %) ;
- 132 cadres intermédiaires (17 %) ;
- 285 agents techniques chargés de l'exécution des activités de terrain (38 %) ;
- 174 agents de services généraux (23 %)

- *Ses fonctions :*

Les principales fonctions dévolues au Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales sont :

- *L'élaboration des politiques de développement de l'élevage, leur mise en œuvre et leur suivi et évaluation.*

- *La recherche vétérinaire et zootechnique,*

Par rapport à la recherche vétérinaire et zootechnique, deux structures sont principalement concernées.

- La Direction de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique.
- Le Laboratoire des Recherches Vétérinaires et Zootechniques.

D'autres structures de recherche ayant des liens avec la recherche vétérinaire sont entre autres, les institutions publiques de recherches spécialisées et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (ITRAD, CNAR, PRASAC, Instituts et Universités).

-La formation

Le cadre réglementaire de la formation est régi par le décret 068/PR/PM/ME/2006 du 24 janvier 2006 qui fixe les attributions de la DFRVZ comme suit :

- concevoir, coordonner, mettre en œuvre et suivre la politique du département en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans le domaine de l'Élevage en relation avec les services et départements ministériels concernés ;
- représenter le Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales auprès des institutions nationales et régionales de formation vétérinaire et zootechnique.

Le dispositif actuel de la formation et ses caractéristiques est représenté par l'ENATE qui assure une formation initiale de techniciens d'élevage et une formation diplômante de requalification pour les fonctionnaires en activités. Cette formation est aussi assurée par plusieurs instituts publics et privés, tels que IUSTA, ESTAF, ACFA, CFAP.

Il n'existe pas au Tchad de centre spécialisé dans la formation initiale des éleveurs. Les seuls établissements qui assurent parfois la formation en alternance pour des agriculteurs ou des agropasteurs sont les Centres de Formation pour la Promotion Rurale CFPR (au nombre de 28). L'Association Culturelle de Formation Agricole (ACFA), créée en 1996, envisage de former tous les deux ans une vingtaine (20) de producteurs à la polyculture et à l'élevage.

Quant à la formation continue des éleveurs, elle se fait dans plusieurs centres spécialisés : les Centres de Formation pour la Promotion Rurale (CFPR), anciennement appelés Centres de Formation Professionnelles Agricoles (CFPA) ; les services publics de l'élevage ; le Centre de Formation des Producteurs de Massakory (CFPM), et plusieurs ONG œuvrant dans le secteur du développement rural.

- La vulgarisation et le conseil

Initialement, les activités de vulgarisation en matière d'élevage se limitaient à la sensibilisation à travers la radio rurale. Plus récemment, il a été joint à la vulgarisation la fonction de conseil. Désormais on parle de conseil et vulgarisation. La vulgarisation s'identifie à la production agricole et ses savoir-faire tandis que le conseil est lié à l'environnement de la production, à savoir la gestion, l'organisation et la communication.

- La Santé animale et Santé publique

Les activités régaliennes s'illustrent à travers les dispositifs suivants :

- Un dispositif de contrôle et de la lutte contre les épizooties qui est assuré par l'organisation des campagnes de vaccination, la surveillance épidémiologique et le traitement de certaines pathologies.
- Un dispositif d'inspection et de contrôle aux frontières et marchés des denrées d'origine animale garantie aussi la santé publique du pays.
- Un dispositif de contrôle des mouvements du bétail destiné au commerce.

B. SECTEUR ASSOCIATIF

Au Tchad, le secteur associatif est régi de façon globale par l'Ordonnance N°025/PR/92 et formalisé par le décret d'application N°066/PR/MET/94 du 1^{er} avril 1994 qui consacre la mise en place d'un Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif (CONAMAC). En conformité

avec la logique de désengagement de l'Etat et de recentrage de son rôle sur des missions d'orientation, de réglementation, de contrôle et d'incitation, les services d'encadrement de l'élevage ont été restructurés afin de favoriser l'émergence d'initiatives locales.

Dans le secteur de l'élevage, la dynamique d'organisation a connu des mutations importantes à partir de 1988 suite aux réformes engagées dans la conduite des politiques de développement, notamment la décision de faire contribuer les propriétaires d'animaux à la prise en charge des coûts de prophylaxie sanitaire. Il s'agissait en fait de susciter par l'entremise des groupements la participation des producteurs à la relance de l'élevage, avec pour objectif ultime la prise en charge par les éleveurs des soins sanitaires, des infrastructures de production et de commercialisation, ainsi que de la gestion des ressources naturelles. La dynamique associative et organisationnelle en milieu éleveur était essentiellement appuyée par la Direction de l'Organisation Pastorale (DOP) et certaines ONG comme le SECADEV et l'OXFAM.

En zone cotonnière, les groupements de défense sanitaire (GDS) sont créés à partir de 1976 pour résoudre les problèmes des bœufs de culture attelée au sein des villages. En zone sahéenne, à vocation pastorale, les appuis ont porté sur l'organisation des éleveurs en Groupements d'Intérêt Pastoral (GIP).

Les activités menées par les groupements de pasteurs transhumants et nomades portent sur la santé animale, l'approvisionnement en aliments de bétail et la négociation des droits d'accès aux points d'eau et aux couloirs de transhumance. Dans ce cadre, ces groupements font recours à des représentants locaux de leurs communautés dans les zones d'accueil.

Depuis peu, des structures faitières d'associations ou d'organisations professionnelles apparaissent et sont appelées à jouer un rôle institutionnel et organisationnel majeur dans le futur du secteur.

C. SECTEUR PRIVE

- La Santé Animale et la Pharmacie Vétérinaire

Jusqu'en 1991, la couverture sanitaire relevait exclusivement de la compétence du service public. A cette date, une amorce de privatisation de la profession vétérinaire est engagée par l'installation de techniciens du service public bénéficiant d'une mise en disponibilité. En 1993, les vétérinaires privés commencent à s'installer dans différents secteurs d'activité dans le cadre de l'octroi du mandat sanitaire pour la réalisation de la vaccination contre la peste bovine. L'essentiel de leur activité est alors représentée par les campagnes de vaccination collectives.

L'arrêt des vaccinations obligatoires a entraîné la suspension de leur mandat sanitaire et ceci est certainement la raison majeure de l'échec dans leurs entreprises et les a conduit à solliciter leur réintégration dans la fonction publique. La privatisation de la vente de médicaments a vu la création de certaines centrales d'achat, telles que SAPROVET, PROMEVET, VETAGRI,

Deux autres catégories professionnelles prennent depuis peu une part importante dans le partenariat avec les organisations d'éleveurs, et plus particulièrement avec les auxiliaires d'élevage. Il s'agit des vendeurs agréés de médicaments vétérinaires et les vétérinaires privés. Ces derniers interviennent de plus en plus fréquemment dans la formation technique des Auxiliaires d'Elevage (AE).

- Les ONG

Plusieurs d'entre elles œuvrent dans le secteur du développement rural, avec parfois l'appui de fonctionnaires mis à leur disposition. Cependant, excepté le SECADEV (237 auxiliaires formés depuis une dizaine d'années) et l'INADES, les Organisations Non Gouvernementales dispensent des formations liées plutôt à l'organisation des producteurs. Celles-ci ne sont pas spécifiques à l'élevage.

A la fin de 2005, au total 3528 OP ont été formés par les ONG et 45 554 membres des OP, dont 4 911 femmes, formés sur divers thèmes. Ces formations leur ont permis d'augmenter leurs capacités en matière d'organisation et de gestion, d'améliorer la santé animale de base, de protéger leur environnement, de mener des activités génératrices de revenus et de mobiliser leurs ressources financières sous forme d'épargne.

3.2 SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE.

3.2.1. LES RESSOURCES PASTORALES

- ***Pâturages***

Au Tchad, les pâturages naturels constituent la principale source d'alimentation du cheptel. Ils représentent, avec les terrains de parcours, 84 millions d'hectares, soit 65% de la superficie totale du pays. L'évaluation précise des surfaces exploitables par le bétail est difficile mais suivant les zones climatiques, on distingue quatre types de pâturages :

- Les pâturages sahariens (pluviométrie inférieure à 200 mm par an) : la productivité d'une année moyenne est relativement faible; la production potentielle est d'environ 400 kg/ha de matière sèche. Des cultures fourragères sont pratiquées dans les oasis ;
- Les pâturages sahéliens (pluviométrie varie de 200 à 600 mm/an) se caractérisent par une steppe arbustive à épineux. La production moyenne de la biomasse est de l'ordre de 300 à 1500 kg/ha/an. Ils constituent la grande zone d'élevage du pays.
- Les pâturages soudaniens (pluviométrie entre 600 et 1400 mm/an) se rencontrent dans un écosystème qui va graduellement de la savane arbustive à la savane boisée. C'est le domaine des graminées vivaces, et la productivité varie de 1300 à 3000 kg/ha de matière sèche ;
- Les pâturages de décrues ou *yaérés* sont des étendues de savane herbeuse non arbustive, régulièrement recouvertes par les eaux des crues. Ces pâturages à base de graminées, qui donnent une très bonne repousse après le feu, supportent une pâture intensive en saison sèche avec une productivité variant entre 2600 et 4000 kg/ha.

- ***Les ressources en eau***

Le réseau hydrographique du Tchad est très important et joue un rôle moteur dans le développement du pays. Les ressources exploitables par l'homme comme par le bétail sont les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

On estime que les ressources mobilisées pour l'abreuvement des troupeaux proviennent pour 30% des eaux de surface pérennes, pour 15% des eaux de surfaces temporaires, pour 35% des puisards et des puits traditionnels, et enfin pour 20% des puits modernes.

Tableau n°1 : Estimation des besoins en eau pastorale par zone géoclimatique

Zone géoclimatique	2000		2010		2020	
	UBT	Besoins m ³ /an	UBT	Besoins m ³ /an	UBT	Besoins m ³ /an
Saharienne	1.044.610	11.438.475	1.400.563	15.336.165	1.906.308	20.874.069
Sahélienne	12.271.104	134.368.592	15.869.346	173.769.341	21.362.895	233.923.697
Soudanienne	2.748.516	30.096.252	3.482.850	38.137.204	4.758.992	52.110.958
Total	16.064.230	175.903.320	20.752.759	227.242.711	28.028.194	306.908.724

Source: Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, volet thématique 4 : hydraulique pastorale, 2001 p.46.

- **Ressources minérales**

Les ressources minérales naturelles qu'on exploite par la pratique dite de la « Cure salée » sont constituées du natron et des terres salées de manière générale. Elles sont localisées principalement en zone sahélienne ou saharienne et sont accessibles aux transhumants. Les éleveurs sédentaires utilisent de plus en plus souvent les pierres à lécher, produites localement.

- **Sous-produits agricoles et agro-industriels**

Les sous-produits agro industriels (SPAI) se divisent en sous-produits agricoles (les fanes d'arachide, les fanes de niébé (ou haricot), la paille de riz, les tiges de mil, le sorgho et le maïs) et en sous produits industriels (les tourteaux d'arachide, la graine de coton, les tourteaux de coton). Ces SPAI existent en quantité importante au Tchad, mais leur accessibilité reste encore limitée malgré leur importance dans l'affouragement et l'amélioration de la productivité du bétail.

- **Mécanismes actuels de gestion des ressources pastorales**

Les différentes ressources, diversement exploitées par les pasteurs, revêtent une importance variable selon les années ou les saisons. Pour les systèmes d'élevage pastoraux, toutes ces ressources forment un ensemble cohérent et indissociable, et sont exploitées de façon simultanée ou séquentielle par différents utilisateurs. La gestion et l'utilisation de ces ressources sont effectuées collectivement, sans qu'un individu puisse faire valoir des droits exclusifs sur elles. Elles sont toutefois régies par des institutions qui peuvent revendiquer un certain nombre de droits de gestion au nom d'un groupe connu, y compris le droit de réglementer l'accès.

Pour garantir la mobilité des animaux et pouvoir accéder à des ressources lointaines, le système pastoral doit s'appuyer sur le principe de réciprocité des droits d'accès. Les pasteurs cherchent donc à disposer en permanence d'alternatives pour les mauvaises années en se ménageant l'accès à d'autres territoires pastoraux. Ils ne peuvent l'obtenir qu'en offrant en retour cette possibilité à

d'autres pasteurs traversant leur territoire. Il s'agit donc d'un échange de droits d'accès, plus ou moins codifié suivant les cas entre groupes de pasteurs.

Tous ces éléments sont à la base des mécanismes régulateurs de la gestion et de l'exploitation des ressources pastorales qui sont :

- ✓ La dispersion du bétail, lorsque le pâturage devient rare et plus sensible (début de saison des pluies) ;
- ✓ La mobilité qui permet de valoriser la dispersion spatiale et les variations temporelles des ressources pastorales ;
- ✓ Les débits relativement faibles des puits pastoraux qui limitent le nombre d'animaux abreuvés et maintiennent des effectifs en deçà des capacités de production des parcours desservis ;
- ✓ La réduction du cheptel au moment des sécheresses est une conséquence de régulation naturelle entre l'offre fourragère et la demande animale.

Pastoralisme et environnement

La relation ou l'interaction pastoralisme/environnement est souvent posé comme une source potentielle de dégradation des espaces et partant, générateur des conflits entre usagers des ressources. L'activité pastorale fait partie intégrante de l'environnement. L'élevage a sa place dans les mécanismes de l'écologie et est assujéti aux mêmes lois biologiques. Le constat est que sans une législation adaptée et appliquée, toutes les pratiques, pastorales ou autres, créent des jeux de régulation naturelle et modifient les espaces.

De nombreuses études soutiennent que le pastoralisme ne dégrade pas nécessairement l'environnement et peut fournir des avantages environnementaux notables. Si la mobilité du cheptel est assurée, cela profite directement à la gestion des parcours de différentes façons. Cela permet d'éliminer la biomasse morte à la fin de la saison sèche tout en préparant la terre à fournir de nouveaux herbages dès l'arrivée des premières pluies. En paissant, les animaux dispersent les graines des plantes avec leurs sabots et leurs robes, tout en facilitant la germination de certaines espèces qui requièrent que les graines transitent par le système digestif des animaux pour pouvoir germer.

Au Tchad, les préoccupations environnementales majeures liées au pastoralisme tournent autour de la gestion des parcs nationaux et aires protégées, de la diversité biologique et de la gestion durable des ressources naturelles (dégradation des terres de parcours, réduction des espaces forestiers...). Ces interactions suscitent des situations conflictuelles entre les différents acteurs, notamment entre les pasteurs et l'Etat via les gestionnaires des espaces protégés, mais aussi entre les pasteurs et les autres usagers des ressources.

Gestion des conflits

La gestion des conflits est une approche développée récemment à la suite de la recrudescence des conflits opposant les communautés d'agriculteurs sédentaires et d'éleveurs transhumants. On constate aussi des conflits entre pasteurs eux-mêmes. Les tentatives de résolution de ces conflits sont l'œuvre des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations de la société civile, mais certains projets de développement rural se sont aussi préoccupés de la question. C'est le cas par exemple des projets d'hydraulique pastorale dans le Tchad Oriental et dans le Kanem qui appuient l'émergence des comités paritaires, composés de ressortissants de toutes les parties concernées et chargés de la prévention et gestion pacifique de conflits autour des ressources pastorales.

Dans la zone méridionale, la gestion des conflits est l'œuvre de l'Association de Médiation pour l'Entente entre Cultivateurs et Eleveurs au Tchad (AMECET). C'est une organisation de la société civile qui assure depuis 1996 la médiation entre cultivateurs et éleveurs dans cette partie du pays. Le but poursuivi est de prévenir les conflits en instaurant un climat de confiance et une dynamique de règlement pacifique des conflits agriculteurs - éleveurs. La démarche s'organise autour de la mise en place des «comités d'entente» (cadres de concertation, de dialogue et de négociation), constitués de façon paritaire entre les deux groupes d'intérêts (agriculteurs et éleveurs).

Il convient de préciser enfin qu'il n'existe pas de dispositions législatives spécifiques pour la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Traditionnellement quand les conflits naissent, les protagonistes font recours à plusieurs instances pour le règlement de leur litige. Plusieurs modes de règlement des conflits peuvent être utilisés parmi lesquels (i) le règlement par consensus entre les deux parties, (ii) le règlement au niveau des chefs traditionnels (village, fédération, canton) et, (iii) le règlement au niveau de la justice.

3.2.2. LES SOCIÉTÉS PASTORALES

Au Tchad, le pastoralisme est pratiqué par une multitude de groupes d'ethnies différentes, parmi lesquelles les plus importantes sont les Toubous, les Arabes et les Peuls.

- ✓ **Les groupes Toubous** : ils occupent une vaste région du Sahara central, une région qui déborde à l'Ouest sur le Niger et au Nord sur la Libye. Le terme Toubou renferme en réalité un ensemble de groupes, parmi lesquelles figurent le groupe Tédà ou Tédaga et celui de Daza ou Dazagada, avec des subdivisions encore plus fines comprenant d'autres sous groupes.
- ✓ **Les Arabes** : le peuplement des pasteurs Arabes s'étend sur toute la partie centrale du Tchad, des régions périphériques du Lac Tchad jusqu'au Salamat vers le Sud Est et jusqu'au Nord de l'Adamaoua au Cameroun. Certains distinguent les « Arabes du Nord », qui sont essentiellement des Nomades sans habitat fixe, et les « Arabes du Sud » qui pratiquent des activités agricoles et sont très souvent au moins partiellement sédentaires.
- ✓ **Les Peuls** : ils forment une société pastorale qui est connue dans tous les pays de l'Afrique sahélienne. Les Peuls forment au Tchad deux grands groupes : les *Foullés*, plus nombreux et présents dans les régions autour du Lac Tchad, dans le Chari Baguirmi, autour du Lac Fitri et dans le Mayo- Kebbi, et les *Wodabé (Ouda)*, principalement attachés au Chari Baguirmi et au Lac Tchad.
- ✓ Enfin, sur les polders du Lac Tchad, on trouve des éleveurs **Buduma et Kuri**, qui sont des agro- pasteurs- pêcheurs. Ils sont éleveurs d'une race locale appelée « kouri » (unique dans le monde). Cette race est adaptée à vivre dans les conditions amphibies lacustres. Elle est très célèbre pour ses cornes protubérantes.

3.2.3. LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

A. LES SYSTÈMES EXTENSIFS

Les systèmes d'élevage extensifs sont orientés à des degrés divers vers la vente de lait, de produits laitiers et de bétail sur pied. Le caractère extensif de l'élevage leur confère des coûts de production

réduits. En se fondant sur la nature des ressources alimentaires des animaux, on peut distinguer deux grands systèmes d'élevage des ruminants :

- ***Les systèmes pastoraux***

Ils sont localisés dans les zones arides et semi-arides du pays. Dans ces systèmes, la disponibilité alimentaire commande les mouvements des troupeaux qui définissent des modes de production nomades ou transhumants. Les espèces utilisées sont des ruminants (bovins, ovins, caprins et camélidés). La mobilité qui est à la base de ces systèmes permet de tirer le meilleur parti des conditions de pâtures et de disponibilités en eau, variables selon la région et la saison. La production laitière occupe une place centrale dans la gestion de ces systèmes. Elle permet la subsistance du groupe par l'autoconsommation ou grâce aux échanges.

Ces systèmes représentent 80% des effectifs de bovins et utilisent le plus souvent des ressources collectives dont la gestion pose parfois des problèmes, compte tenu des aléas climatiques et de la pression exercée par d'autres types d'utilisation (agriculture, foresterie...). De plus en plus, certains groupes d'éleveurs pratiquent de l'agriculture pour leur propre subsistance, ce qui les conduit à se sédentariser.

- ***Les systèmes agro-pastoraux ou systèmes mixtes***

Ces systèmes qui combinent l'agriculture et l'élevage pour l'autoconsommation et pour la vente connaissent une croissance importante, en raison de la poussée démographique. Dans ces systèmes très divers, l'élevage est associé à l'agriculture et fournit du fumier, de la traction, ainsi qu'une réserve de capital. La diversité des espèces animales (volailles, petits ruminants, bovins) confère une réelle souplesse à ces systèmes. Les dynamiques d'intégration de l'agriculture et de l'élevage sont très variables d'une région à une autre.

B. LES SYSTEMES DE PRODUCTION URBAINS ET PERIURBAINS

L'urbanisation rapide devrait conduire vers 2010 à ce que la moitié de la population du pays vive en ville. L'amélioration du niveau de vie conduira à une augmentation de la demande en produits d'origine animale notamment avicoles et laitiers. Pour l'instant, l'approvisionnement des centres reste assuré en majeure partie par l'importation, en ce qui concerne les produits avicoles et laitiers élaborés, et par des systèmes semi- traditionnels pour le lait frais. La disponibilité en sous-produits agro-industriels dans le Sud du pays est susceptible de favoriser le développement de ces systèmes de production et constitue un atout important, mais l'enclavement augmente le coût des intrants importés et des équipements.

Le développement des élevages urbains et périurbains relève essentiellement de l'initiative privée, et dans ces conditions les activités éligibles seraient d'une part celles visant à favoriser l'émergence et le renforcement d'organisations de producteurs, et améliorer les services aux producteurs, et d'autre part, celles visant à renforcer les capacités des services de l'Etat à assumer leurs missions régaliennes, notamment en matière d'hygiène et d'inspection de salubrité des produits alimentaires car l'urbanisation et la modernisation des circuits de commercialisation le rendent nécessaire.

3.2.4. LES EFFECTIFS DU CHEPTEL

Les effectifs estimés des animaux par espèce et par département sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 2 : Effectifs estimés du cheptel tchadien par espèce en 2007

DEPARTEMENTS	Bovines	Ovines	Caprines	Équines	Asines	Camelines	Porcines
<i>Assongha</i>	81 129	17 137	33 622	1 554	9 326	25 954	-
<i>Baguirmi</i>	823 121	279 485	541 358	20 567	37 722	10 157	965
<i>Babr El Ghazal</i>	60 184	48 571	97 233	4 317	7 324	64 367	-
<i>Babr Kôb</i>	350 480	76 381	101 647	2 798	0	0	8 868
<i>Batha Est</i>	348 247	167 910	333 340	12 434	15 874	69 212	-
<i>Batha Ouest</i>	694 295	335 821	666 678	24 867	31 748	138 424	-
<i>Biltine</i>	191 083	195 278	456 987	6 216	93 253	69 211	-
<i>Borkou</i>	783	53 034	31 618	746	4 973	109 663	-
<i>Dababa</i>	340 355	115 565	223 848	8 505	16 046	47 340	399
<i>Ennedi</i>	0	51 304	31 619	746	4 973	109 663	-
<i>Guéra</i>	777 026	94 529	187 496	174 600	39 166	98 695	-
<i>Hadjer Lamis</i>	329 308	111 814	216 583	8 229	15 524	45 804	384
<i>Kabia</i>	37 478	1 189	65 894	1 493	4 177	0	6 158
<i>Kanem</i>	133 957	108 108	216 422	9 609	16 298	143 269	-
<i>Lac</i>	781 489	223 662	1 157 093	58 412	31 581	166 108	-
<i>Lac Iro</i>	233 654	50 921	67 764	1 865	0	0	5 913
<i>Logone Occidentale</i>	45 455	57 841	90 811	3 856	0	0	5 303
<i>Logone Orientale</i>	129 806	156 682	218 050	8 705	0	0	11 972
<i>Mandoul</i>	194 711	42 435	56 471	1 554	0	0	4 928
<i>Mayo Boneye</i>	60 901	1 931	107 075	2 425	6 789	0	10 005
<i>Mayo Dala</i>	57 778	1 832	101 584	2 300	6 440	0	9 505
<i>Monts de Lam</i>	57 153	72 726	114 181	4 848	0	0	6 381
<i>Ouaddaï</i>	356 971	75 402	147 933	6 838	41 031	114 199	-
<i>Salamat</i>	522 794	277 723	562 749	7 459	19 289	0	-
<i>Sila</i>	210 936	44 557	87 416	4 041	24 245	67 481	-
<i>Tandjilé Est</i>	64 430	92 964	148 743	7 081	0	0	10 959
<i>Tandjilé Ouest</i>	26 063	37 604	60 164	2 865	0	0	4 433
<i>Tibesti</i>	0	26 228	15 809	373	2 486	54 831	-
Totaux 2007	6 909 586	2 818 631	6 140 185	389 302	428 264	1 334 377	86 173
Rappel 2006	6 747 643	2 752 569	5 996 275	381 669	419 867	1 295 512	82 070

Source DESP 2007

Le dernier recensement du cheptel tchadien remonte à 1976 et les chiffres actuels sont des estimations faites d'année en année sur la base d'un taux de croit naturel fixe. Les estimations pour l'année 2007 donne environ 15 millions d'UBT. Cependant plusieurs auteurs s'accordent à dire que ces chiffres sont en deçà de la réalité. Le recensement général de l'élevage en cours de réalisation au Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales apportera des précisions remarquables à ces chiffres.

3.2.5. LES PARAMETRES ZOOTECHNIQUES

Les performances zootechniques des races locales sont faibles mais assez conformes à l'environnement qui les induits comme le résume le tableau ci-après.

Tableau n° 3 : Paramètres zootechniques – économiques

Paramètres	Bovin	Camélidé	Petit ruminant
Production pondérale annuelle	30 kg vif	50 kg vif	5 kg vif
Taux de fécondité	55-60%	10%	100-130%
Age à la 1 ^{ère} mise-bas	4- 5 ans	4 ans	15 mois
Intervalle entre mise-bas	14 mois		8 mois
Taux de mortalité	10-20%	10-20%	10-20%
Croît annuel	3,5%	1,5%	20-30%
Production laitière	2-4 litres/jour	06 litres/jour	0,6-1 litre/jour
Taux d'exploitation	13%	6%	25-30%

Source : Rapport d'évaluation PASEP 2002

En ce qui concerne la volaille, les races locales ne présentent pas d'aptitudes spécifiques pour la production d'œufs dont l'essentiel est couvé pour la production des poulets. La poule locale produit annuellement en moyenne 70 œufs, et atteint un poids moyen de 1 000 à 1 200 grammes à l'âge de 8 à 10 mois.

La FAO estime la production tchadienne des œufs en 2000 à 3600 tonnes, ce qui représente 90 millions d'œufs de 40 grammes ou 14,45 œufs/ habitant. Quant aux troupeaux de pintades, il est chiffré à 500.000 oiseaux avec une production moyenne annuelle de 80 œufs.

Les performances de l'aviculture moderne en développement pratiquée à N'Djaména sont nettement supérieures : 220 œufs par poule et par an pour les pondeuses et un poids vif de 1,5 kg à 2 kg obtenus en dix semaines pour les poulets de chair.

3.2.6. EXPLOITATION DU CHEPTTEL

Le Tchad dispose d'un potentiel de production animale très important. Les taux d'exploitation retenus sont ceux qui ont résulté de l'enquête élevage de 1976. En 2002, les effectifs disponibles ou exploitables seraient de l'ordre de 817 000 têtes de bovins, 640 000 têtes d'ovins, 1,7 millions têtes de caprins et 71 000 têtes de camélidés. Les taux d'exploitation pour toutes les espèces tiennent compte des situations de crise, obligeant les éleveurs à commercialiser davantage d'animaux, principalement les jeunes. Le disponible total en viande et abats est estimé entre 100 000 et 130 000 tonnes par an.

Tableau n° 4 : Disponible viande et abats (Total des abattages contrôlés pour la consommation au Tchad en 2007)

Localisation	Nombre total d'animaux contrôlés						
	Bovins	Veaux	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Porcins
Délégations	45 663	8 267	82 093	113 197	840	0	8 267
SMA/AFF	77 843	1 755	56 443	48 236	2 921	19	1 755
Totaux 2007	123 506	10 022	138 536	161 433	3 761	19	10 022

En ce qui concerne la production laitière, les seules estimations disponibles sont celles de la FAO. Elles donnent pour l'année 2002 la répartition suivante par espèce :

Tableau n° 5 : Production laitière annuelle par espèce

Espèces	Production laitière annuelle (en tonnes équivalent lait)
Vache	159 300
Chèvre	33 000
Chamelle	21 800
Brebis	9 375
Total	223 475

Source : FAO

Toujours selon les mêmes sources, la disponibilité en lait par personne par an serait de 26,1 kg en 2002. La moyenne africaine est de 26,8 kg. On considère cependant qu'au sein d'un troupeau bovin 40% des animaux sont des vaches en âge de reproduire avec un indice de fécondité de 0,5. La production laitière de chamelles est également importante et mérite d'être signalée.

A. TRANSFORMATION

Les activités de traitement, de transformation et de conditionnement des produits sont encore peu développées. Plusieurs raisons expliquent cette situation : volume irrégulier de certaines productions animales, coûts élevés des équipements et de l'énergie, concurrence des produits d'importation, et enfin absence de facilités de crédit.

A.1. Viandes fraîches

Dans le domaine de la viande, il existe quelques boucheries privées et des maisons d'alimentation. Les structures de transformation sont constituées d'abattoirs frigorifiques de N'Djaména et de Sarh, d'abattoirs séchoirs de brousse et des aires d'abattage. A côté des viandes fraîches, un autre mode de consommation des viandes grillées est en plein essor dans les villes et villages.

A.2. Viandes séchées

Deux procédés sont couramment utilisés au Tchad. Il s'agit du procédé fezzanais ou arabe et la méthode nigérienne ou viande boucanée

La viande séchée est fabriquée de manière ancienne et représente la seule forme de conservation traditionnelle de la viande. Elle se présente sous la forme de *charmout*, et est une activité essentiellement féminine. Une autre forme de conservation de la viande est le *Kilichi* qui est d'origine nigérienne. Cette transformation est aux mains des hommes. Le deuxième procédé de transformation de viande séchée existe sous forme de petits ateliers où on prépare de la viande boucanée destinée surtout au marché Nigérien. Les viandes séchées fournissent aux populations des précieuses protéines et leur procurent des revenus appréciables.

Tableau n° 6 : Commerce intérieur de la viande séchée (Année 2005)

DELEGATIONS	Poids en kg	Destination
Nord	0	N'Djaména
Sud Est	2 040	N'Djaména
Centre	30 163	N'Djaména
Centre Est	8 189	N'Djaména
Nord Ouest	1 150	N'Djaména
Est	17 890	N'Djaména
Centre Ouest	27 778	N'Djaména
Sud	26 226	N'Djaména
Sud Ouest	575	N'Djaména
Totaux 2005	114 011	
Rappel 2004	62 670	
Rappel 2003	161 714	
Rappel 2002	135 792	
Rappel 2001	57 463	
Rappel 2000	64413	

A.3. Lait et produits laitiers

La traite, la transformation et la commercialisation du lait est une activité principalement détenue par des femmes. Le lait est transformé sous la forme de lait entier fermenté (*rayeb*), le lait fermenté écrémé (*rouaba*), et le beurre liquide (*dibin baggar*). On dénombre une vingtaine de mini-laiteries éparpillées sur l'ensemble du territoire et en grande partie dans la ville de N'Djaména qui procèdent à quelques transformations (fromages, yaourts ...etc.) en utilisant du lait reconstitué à partir de poudre importé.

A.4. Cuirs et peaux

Le secteur des cuirs et peaux intégrant la valorisation des sabots et cornes est très mal connu. Pourtant, la disponibilité en produits bruts est très importante. Les techniques de conservation et de tannage sont traditionnelles et peu performantes. Elles ne répondent pas aux normes techniques et contribuent à la mauvaise qualité des cuirs et peaux. Des réseaux de collecte et de transformation des cuirs et peaux existent et permettent l'exportation de produits bruts vers le Nigeria, le Soudan, le Cameroun, mais aussi vers l'Europe.

La filière est relativement bien organisée, en ce sens que les tanneurs de N'Djamena sont réunis en une coopérative. L'activité de la filière est évaluée en 2003 à environ 500 000 pièces de bovins par an et 1 800 000 pièces de petits ruminants dont 30% sont de qualité inférieure.

Dans le domaine des cuirs et peaux, il n'existe pas de structure de traitement et de transformation moderne avant d'être exportés vers l'étranger, ce qui prive l'Etat d'une source de revenus importants.

B. COMMERCIALISATION

B.1. La filière bétail sur pied

La commercialisation du bétail au Tchad est souvent pratiquée de manière traditionnelle. L'exportation vers les pays voisins, malgré son caractère informel, joue un rôle très important dans l'Économie du Tchad.

- **Cadre réglementaire**

La réglementation en ce qui concerne le commerce du bétail sur pied est régie par les lois de finance annuelle. Elles donnent lieu à la délivrance de passeports ou certificats zoo-sanitaires d'exportation, au niveau de certains postes habilités pour cette tâche (postes de formalités).

Ces documents doivent mentionner le nombre d'animaux contrôlés (par espèces), le lieu de contrôle, le pays de destination, les traitements réalisés et les garanties sanitaires formulées pour les animaux ayant fait l'objet de contrôle. L'obtention de ces documents nécessite le paiement d'une redevance fixée par espèce et par tête et versée au fonds élevage.

Il convient de signaler que les documents ci-dessus mentionnés sont en harmonie avec la réglementation en vigueur en zone CEMAC

- **Les acteurs de la filière**

On rencontre plusieurs types d'acteurs sur les marchés de bétail :

- les agents collecteurs ou *Dalali*: Les transactions se font sous la supervision des garants qui représentent les chefs traditionnels des différents groupes d'éleveurs.
- les grands commerçants ou exportateurs.
- Les transitaires agréés : ils facilitent les formalités d'exportation aux commerçants
- les bergers : ils assurent le convoyage des animaux achetés et destinés aux marchés de consommation intérieurs ou à l'exportation.

- **Les circuits de commercialisation**

Plusieurs circuits sont utilisés pour l'acheminement du bétail sur pied :

- ***Vers le NIGERIA***

- le circuit de Nguéli rejoint Maïduguri. Il est actif toute l'année et draine les troupeaux d'exportation en provenance des marchés situés au Centre et au Nord du pays ;

- le circuit du Centre passe par Bongor pour rejoindre le marché de Banki en passant par le marché relais de Bogo au Cameroun. Cette sortie draine les animaux du Centre et du Sud du pays ;
 - le circuit de la région de Pala débouche sur le marché de Mubi, après avoir traversé le Cameroun. Il est alimenté par les flux du Sud- Est du pays et les troupeaux remontant de la RCA ;
 - Enfin, le circuit qui traverse la région du lac Tchad est particulièrement actif en saison sèche et permet d'approvisionner en partie le marché de Maïduguri. L'essentiel des animaux passerait par le Niger (Diffa). Ce circuit permettrait notamment la commercialisation et l'acheminement des animaux de race Kouri ;
- **Vers la LIBYE**: le circuit du Nord concerne surtout les dromadaires et les petits ruminants
 - **Vers le SOUDAN**: le circuit de l'Est est moins bien connu et concerne surtout les bovins, les petits ruminants et les camelins.
 - **Vers la RCA**: le circuit du Sud a connu ces dernières années un ralentissement dû à l'insécurité qui règne au Nord de la RCA.
- **les marchés**

Classiquement, on distingue trois types de marchés domestiques :

- **les marchés de collecte** sont situés dans les zones de production. Ce sont les lieux de transactions des animaux par petites quantités entre les éleveurs et les collecteurs ;
- **les marchés de regroupement** sont à l'intérieur du Tchad et à la frontière ouest. Ce sont les lieux de rassemblement des groupes d'animaux collectés et constituant des troupeaux ;
- **les marchés de consommation** ou **marchés terminaux** sont situés autour des grandes villes et sont presque quotidiens.

Tableau n° 7 : Circulation intérieure du bétail (année 2007)

Délégations	Marché de provenance	Nb de laissez passer	Nombre de têtes de bétail par espèce						Destination finale
			Bovines	Ov/Cap	Camelines	Asines	équines	porcines	
B.E.T		0	0	0	0	0	0	0	
Batha	Ati, Oum hadjer, Koudjourou	1 317	92 082	79320	333	0	0	0	N'Djamena
Chari Baguirmi	Ba- illi, Bousso Dourbali	1 120	24 992	30 817	461	1	0	0	N'Djamena, Bongor, sarh
Guéra	Mongo, Bitkine, Melfi, Magalmé	1 257	51 839	107 387	791	0	12	0	N'Djamena, Mao, Bousso
Hadjer lamis	Massakory, Bokoro, Grédaya	1 129	35 038	63 826	99	0	0	0	N'Djamena
Kanem	Moussoro	19	727	0	0	0	0	0	N'Djamena
Lac	Bol	6	0	306	0	0	0	0	N'Djamena
Logone Occidentale	Moundou, Krim krim, Doher	88	2 129	63	0	0	0	0	Sorgha
Logone orientale		0	0	0	0	0	0	0	Fianga, Pala, Gaya N'Dj
Mandoul	Goundi, péni, Koumra	90	2 330	989	0	0	0	0	Léré, Pala, Moundou
Mayo kebbi Est	Moulkou, Guelendeng, Carol	68	2 279	1 280	0	0	0	0	Fianga, Bongor, N'Dj
Mayo kebbi Ouest	Pala, Pont Carol, Bissi Mafou	240	7 024	0	0	0	0	0	Léré
Moyen Chari	Roro, Kyabé, Roro	421	11 304	6 638	0	0	0	0	Léré, Pala, Moundou
N'Djamena		0	0	0	0	0	0	0	
Ouaddaï	Abéché, Magrane, Abdi,	432	11 959	5 869	0	0	84	0	N'Djamena
Salamat	Am - timan, Aboudeia, Haraze	498	17 349	11 781	374	0	0	0	N'dj, Mao, Moundou
Tandjilé	Béré, Djera, Guidari, Déréssia	610	19 700	203	0	21	41	115	Bongor, Pala, Moundou
Wadi Fira	Biltine	11	435	184	36	0	0	0	N'Djamena
Total		7 306	279 187	308 663	2 094	22	137	115	

Le contrôle sanitaire de la circulation intérieure du bétail donne lieu à la délivrance de laissez-passer sanitaires pour les trajets intérieurs des animaux. Chaque LPS mentionne le nombre d'animaux contrôlés (par espèce), le marché de départ, la localité de destination et les points de contrôles intermédiaires.

- **Les exportations**

L'exportation du bétail est libéralisée depuis 1988. Elle occupe un grand nombre d'opérateurs et semble être une activité profitable.

Tableau n°8 : Certification zoo-sanitaire du bétail exporté sur pied en 2007

Délégations Régionales D'Elevage	Nb de Passeports	Nombre de têtes de bétail exportées par espèce						Principale destination
		Bovins	Ov/Cap	camelins	Asins	Equins	Porcins	
B.E.T	0	0	0	0	0	0	0	
Batha	0	0	0	0	0	0	0	
Chari Baguirmi	111	8 086		0	64	0	0	Nigeria
Guéra	0	0	0	0	0	0	0	
Hadjer lamis	158	52 217	710	233	941	0	0	Nigeria
Kanem	50	822	0	360	0	0	0	Nigeria
Lac	62	2 999	702	10	10	0	0	Nigeria
Logone Occidentale	84	1 575	1 179	0	0	0	0	Nigeria
Logone orientale	0	0	0	0	0	0	0	
Mandoul	223	2 624	591	0	0	0	0	Nigeria
Mayo kebbi Est	256	8 757	2 400	0	0	0	0	Nigeria
Mayo kebbi Ouest	47	3 325	910	0	0	0	0	Nigeria
Moyen Chari	110	7 219	764	0	0	0	0	
N'Djamena	256	53 380	8 280	112	0	4	0	Nigeria
Ouaddaï	0	0	0	0	0	0	0	
Salamat	66	3 805	0	0	0	0	0	Nigeria
Tandjilé	283	16 616	100	0	0	0	0	Nigeria
Wadi Fira	11	3	183	102	25	0	0	Libye
Total	1 717	161 428	15 819	817	1 040	4	0	

Cependant, il convient de signaler que les chiffres sont en dessous de la réalité et ne représenteraient que 35 % des exportations réelles. Par conséquent, le secteur informel et la fraude seraient de l'ordre de 65%. Le manque à gagner pour l'Etat tchadien serait de l'ordre de 3 à 4 milliards de FCFA

B.2. La filière viande

- **Cadre réglementaire**

Les abattages d'animaux dans les abattoirs de l'intérieur du pays (hormis Sarh) sont soumis au paiement au Trésor Public d'un droit d'utilisation de l'abattoir et d'une taxe sanitaire d'abattage, fixés par le décret n° 021/PR/MEHP/85 du 31/01/85. Les montants de ces droits et taxe sont forfaitaires par tête d'animal abattu et varient selon l'espèce.

- **Les acteurs de la filière**

Ils sont au nombre de trois: (i) les chevillards qui sont des bouchers de gros ou demi-gros, (ii) les bouchers détaillants, (iii) les exportateurs de viandes.

A l'instar des acteurs du commerce du bétail sur pieds, les acteurs du commerce de la viande fonctionnent également en réseaux. Il existe d'ailleurs des relations d'affaires étroites entre les commerçants de bétail et les bouchers constitués en Fédération.

- **Le circuit de commercialisation des viandes**

On dispose de très peu d'informations sur le commerce de viande. Néanmoins, on différencie cinq circuits : la filière viande foraine, les exportations de viande, le circuit des grilleurs et restaurants, le commerce de la viande séchée, et le commerce de la viande blanche.

Tableau n° 9 : Bilan de l'offre théorique de viande bovine en zone CEMAC en 2002

Pays	Solde théorique de l'offre CEMAC (têtes)	Solde théorique de l'offre CEMAC (TECA)	Importations extra-CEMAC (TEAC)	Bilan de l'offre théorique totale (TECA)	Bilan de l'offre théorique (kg/hab/an)
Cameroun	756 497	125 368	6	125 374	8,20
RCA	393 408	64 548	0	64 548	20,56
Congo	12 275	2 019	3 136	5 155	1,84
Gabon	7 015	1 548	7 051	8 599	7,13
Guinée Equatoriale	1 825	433	1 200	1 633	3,63
Tchad	196 181	38 949	0	38 949	5,10
Total	1 367 520	232 865	11 393	244 258	7,93

- **Les abattages**

Les abattages sont réalisés dans les abattoirs et les aires d'abattages officielles. Une partie des abattages est aussi réalisée de manière informelle.

Tableau n° 10 : Total des abattages contrôlés pour la consommation au Tchad en 2007

Localisation	Nombre total d'animaux contrôlés						
	Bovins	Veaux	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Porcins
Délégations	45 663	8 267	82 093	113 197	840	0	8 267
SMA/AFF	77 843	1 755	56 443	48 236	2 921	19	1 755
Totaux 2007	123 506	10 022	138 536	161 433	3 761	19	10 022
<i>Rappel 2005</i>	136 027	3 956	152 725	162 762	5 069	61	5 458
<i>Rappel 2004</i>	131 288	3 510	155 374	135 086	3 356		4 121
<i>Rappel 2003</i>	113 919	17 282	141 249	120 056	2 996		4 536
<i>Rappel 2002</i>	95 691	3 400	148 962	129 108	2 720		2 835
<i>Rappel 2001</i>	88 264	2 249	1312 111	100 051	2 591		1 188
<i>Rappel 2000</i>	82 710	2 160	108 223	92 657	1 820		879

L'abattoir de Farcha est relativement dynamique, surtout depuis sa privatisation. Les abattages ont augmenté de 17% entre 2001 et 2003.

- **Les exportations de viande**

Les expéditions de viande par l'abattoir de Farcha ont connu des difficultés liées au fret aérien et depuis 2002, il n'y a pas eu d'exportations par des professionnels de viande. Néanmoins, des exportations familiales des denrées animales, estimées à 2818 kg ont été contrôlées en 2005 à l'aéroport, toutes destinations confondues. La délivrance des certificats sanitaires d'exportation pour les particuliers donne lieu aux paiements d'une taxe de 1200 Fcfa/certificat.

B.3. Lait et produits laitiers

La filière laitière a connu depuis 10 ans de profondes transformations liées à la privatisation de la laiterie d'État et à l'essor de la restauration hors foyer. Ces transformations sont surtout visibles autour des principales villes. Le circuit de collecte s'est fortement diversifié sur la base d'un réseau original constitué de collecteurs à motocyclettes. Ce réseau approvisionne un petit nombre de fromageries mais surtout un grand nombre de "bars laitiers". Ces bars commercialisent le lait sous la forme de lait frais ou de lait entier fermenté local : le *rayeb*. A côté de ces grandes transformations, on constate un dynamisme très fort des circuits traditionnels de commercialisation des produits laitiers locaux comme le lait fermenté écrémé (*rouaba*), le beurre liquide (*dihin bagar*) et le lait frais. Ces circuits s'appuient sur un réseau de collectrices et de détaillantes.

B.4. Cuirs et peaux

La filière cuirs et peaux, bien que dynamique et organisée, reste très artisanale. Le contrôle à l'exportation de cuirs et peaux donne lieu à la délivrance d'un certificat sanitaire d'exportation et le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par les lois de finance.

Selon les statistiques de la DESP (2005) le nombre de cuirs exportés est estimé à 60123 cuirs de bovins et 17284 peaux d'ovins et de caprins. Le pays de destination reste exclusivement le Nigeria pour les cuirs et peaux.

Tableau n° 11 : Commerce intérieur des cuirs et peaux (année 2005)

DELEGATIONS	Nombre cuirs bovins	Nombre peaux ovins-caprins	Destinations
Nord	0	0	–
Sud Est	2 808	6 110	N'djaména
Centre	12677	680	N'djaména
Centre Est	6 791	3 357	Sarh
Nord Ouest	2684	157	Tchoukowa
Est	4 943	2 225	N'djaména
Centre Ouest	26 852	5 295	N'djaména
Sud	2 000	0	Léré
Sud Ouest	1368	0	N'djaména
Totaux 2005	60 123	17 824	0
Totaux 2004	34 864	32 540	
Rappel 2003	64 906	87 496	
Rappel 2002	38 430	49 477	
Rappel 2001	21 591	53 838	
Rappel 2000	43 759	30 859	

- Le contrôle sanitaire du commerce intérieur des cuirs et peaux donne lieu à la délivrance de certificats sanitaires soumis au paiement d'une redevance payable au Trésor Public, dont le montant est fixé par le décret n° 021/PR/MEHP/85 du 31/01/85 (1000 FCFA par certificat pour les cuirs, 500 FCFA par certificat pour les peaux).
- En trois ans (2003-2005) le nombre de cuirs de bovins et le nombre de peaux de petits ruminants ayant fait l'objet d'un certificat sanitaire ont augmenté. La majorité des cuirs et peaux sont destinés au marché N'djaménois.

Autres

Les autres productions concernent essentiellement le fumier et le travail. La fumure organique prend de plus en plus de l'ampleur pour l'agriculture sahélienne en raison des coûts élevés des engrais chimiques et de son apport indispensable à l'équilibre des sols. Le fumier est également utilisé comme combustible et comme matériau de construction.

Le travail animal est un facteur très largement utilisé dans l'économie nationale. Il représente la principale source d'énergie pour l'agriculture et le transport. On assiste à une progression rapide des effectifs d'animaux de trait (ânes, bœufs, chevaux et chameaux)

C. CONSOMMATION

C.1. Consommation des viandes

Parmi les sources protéiques d'origine animale consommées, la viande et le poisson tiennent une place de choix. Les moyennes nationales sont respectivement de 13,4 et 5,8 kg/habitant/an pour la viande et le poisson. En zone urbaine et rurale ces moyennes sont respectivement de 22 et 11 kg/habitant/an pour la viande, 7 et 5 kg/habitant/an pour le poisson. Il faut noter que la consommation de viande est très élevée par rapport aux autres pays de la sous région (Cemac, 2004)

C.2. Consommation du lait et produits laitiers

La consommation individuelle de lait produit au Tchad est de 100 litres par an pour les éleveurs et leur famille et de 9 litres par an pour les citadins et les agriculteurs (PASEP, 2002). À côté de cette production locale, il faut noter que l'importation de lait en poudre et stérilisé est en augmentation. Malgré tout, les besoins en lait ne sont que partiellement couverts.

C.3. Consommation des œufs

La moyenne nationale de consommation en œufs est de 9,1 kg/habitant/an. Elle est respectivement de 9 et 10 kg/habitant/an dans les villages et les villes.

3.2.7. SANTE ANIMALE

Les pathologies animales constituent encore une des contraintes majeures au développement de l'élevage. La protection sanitaire du cheptel a de tout temps occupé et continue d'occuper une place centrale dans les actions du Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales. Cette protection est basée essentiellement sur la lutte contre les pathologies réputées légalement contagieuses en République du Tchad définies par la Loi N°09/ PR/04, organisant la police sanitaire et la prophylaxie collective.

Dans cette optique, le Gouvernement a déployé beaucoup d'efforts avec l'appui des partenaires en vue de renforcer les capacités des services publics vétérinaires pour maintenir les acquis obtenus et améliorer la santé animale.

- **Principales pathologies**

L'état actuel des connaissances sur les principales maladies animales est le suivant :

- la Peste Bovine n'a pas été signalée depuis 1983. En mai 2006, le pays a obtenu de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) son statut de «pays indemne de peste bovine *maladie*» sur toute l'étendue du territoire. Il reste à acquérir le statut de « pays indemne de Peste Bovine *Infection* ».
- la Fièvre Aphteuse est régulièrement signalée par les agents du réseau, dont les sero-types O, A, SAT 1, SAT2 ont été isolés en 1997 par le LRVZ.
- la Peste des Petits Ruminants (PPR) est largement répandue, surtout dans la partie méridionale du pays ;
- la situation vis-à-vis de la clavelée, de la variole caprine, de l'ecthyma contagieux et de la blue tongue n'est pas encore tout à fait connue;
- la dermatose nodulaire contagieuse : des foyers de cette maladie se déclarent régulièrement ;
- les maladies bactériennes d'origine hydro tellurique (charbon bactérien, charbon symptomatique) et la pasteurellose sévissent de manière sporadique dans toutes les régions du pays, notamment en saison de pluies ;
- la brucellose est assez répandue chez les bovins mais plus rare chez les petits ruminants ;
- la tuberculose est régulièrement signalée surtout dans les abattoirs ;
- La Rage sévit encore à l'état enzootique chez toutes les espèces sensibles.
- les mycoplasmoses des ruminants (PPCC, PPCB) sont signalées souvent par les agents du réseau ;
- les trypanosomiasés transmises par les glossines sévissent de manière enzootique dans les zones infestées ;

- les trypanosomoses non transmises par les glossines sont largement répandues, en particulier dans les zones de prolifération des mouches hématophages ;
- les parasitoses transmises par les tiques (cowdriose, anaplasmose, babésiose) sévissent à l'état enzootique dans les zones de répartition des vecteurs ;
- la distomatose, l'échinococcose, les cysticercoses semblent fréquentes chez les bovins et les camélins ;
- les parasitoses gastro-intestinales sont très fréquentes dans toutes les espèces animales.
- la maladie de Newcastle est signalée annuellement dans le pays ;
- l'influenza aviaire : aucun cas n'a été enregistré à ce jour en janvier 2007 mais la présence de cette épizootie dans quatre pays voisins constitue une menace importante.

• **Surveillance des maladies et lutte**

En matière de surveillance des maladies, le pays a mis en place depuis 1995 un réseau d'épidémiologie des maladies animales au Tchad dénommé REPIMAT. Ce réseau couvre 131 postes réparties dans les 18 délégations régionales d'élevage que compte le pays et surveille actuellement 12 maladies jugées prioritaires (tableau n°12).

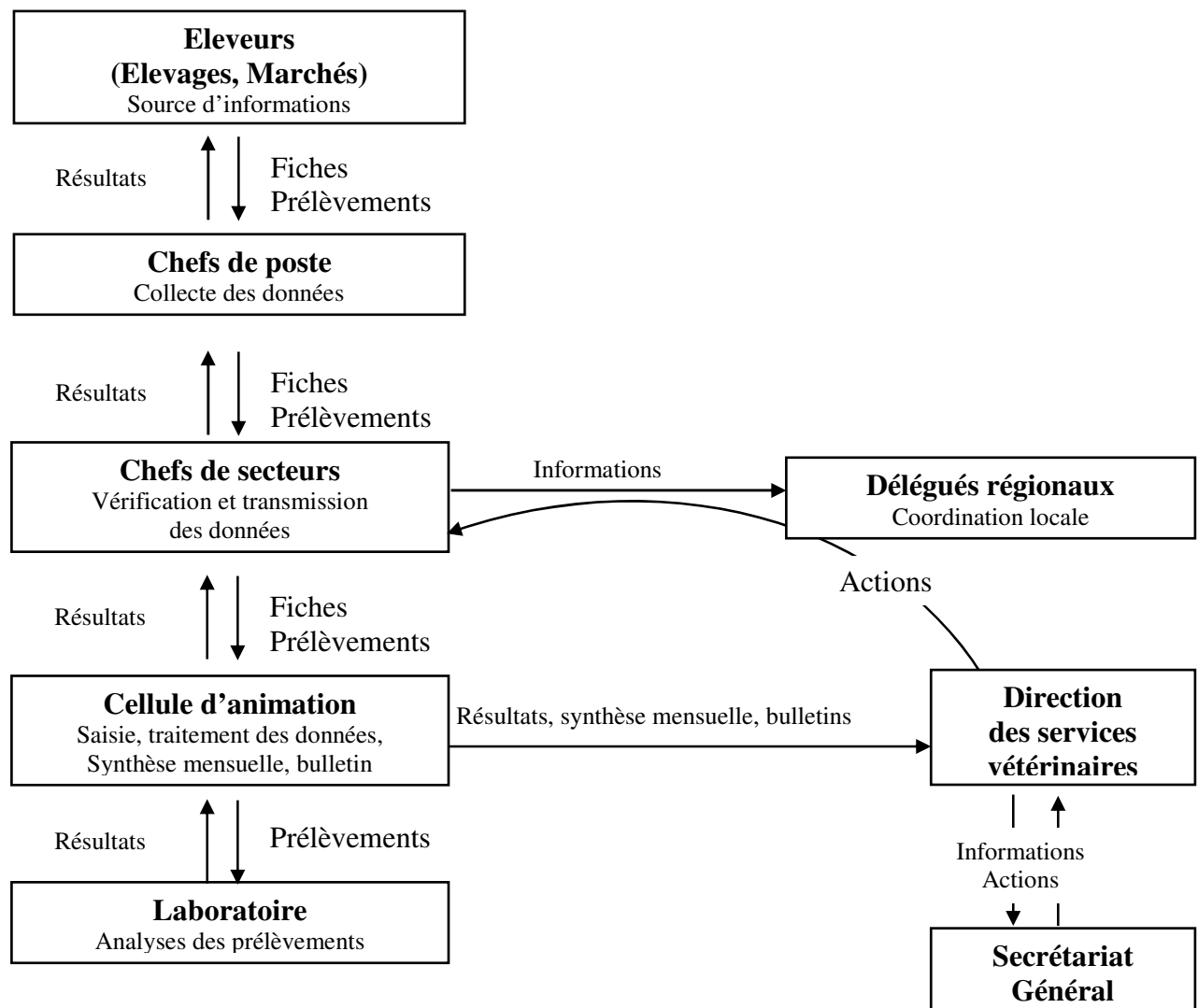
Les principaux acteurs du REPIMAT sont les intervenants de terrain (agents enquêteurs, chefs de secteurs d'élevage et délégués régionaux d'élevage). Pour matérialiser la collaboration entre les institutions impliquées, le REPIMAT dispose d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'une cellule d'animation.

Tableau n° 12: Liste des maladies surveillées

Maladies	Espèces concernées
Peste bovine	Bovine
PPR	Ovine et caprine
Fièvre aphteuse	Ovine caprine, bovine et dromadaire...
Fièvre de la Vallée de Rift	Ovine caprine, bovine et dromadaire
PPCB	Bovine
PPCC	Caprine
Charbon bactérien	Bovine, ovine, caprine et dromadaires
Charbon symptomatique	Bovine, ovine, caprine et dromadaires
Pasteurellose	Bovine, ovine, caprine et dromadaires
Tuberculose	Bovine, ovine, caprine et dromadaires
Newcastle	Volailles
Influenza aviaire	Volailles domestiques et sauvages

Source : REPIMAT, 2006

Circulation de l'information du REPIMAT



Dans le domaine de la lutte, les campagnes annuelles de vaccination contre les maladies telles que la PPCB, la pasteurellose, les charbons bactérien et symptomatique, sont organisées par la Direction des Services Vétérinaires en collaboration avec les vétérinaires privés à travers les mandats sanitaires.

Un plan d'intervention d'urgence contre la peste bovine et l'influenza aviaire est élaboré pour faire face à d'éventuelle introduction de ces maladies au Tchad. Un fonds de garantie estimé à 60 millions de FCFA est prévu pour la mise en oeuvre du plan conformément à l'arrêté ministériel n° 66/ME/SG/27/DAAF/03 du 18 novembre 2003.

3.2.8. PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

Le domaine de la Pharmacie Vétérinaire est caractérisé par la politique de privatisation engagée depuis le début des années 1990 ayant pour objectif le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé. Ce processus s'est traduit par la création des sociétés de distribution des

médicaments et produits vétérinaires, cités plus haut, ainsi que par l'installation de quelques vétérinaires exerçant en clientèle privée.

La pharmacie vétérinaire est maintenant régie par la loi générale appelée «Loi 024 de novembre 2000 relative à la pharmacie en République du Tchad ». Cette loi est élaborée et administrée par le Ministère de la Santé Publique mais les Art 122 et 123, 127 à 129 et le Titre VI concernent plus particulièrement le médicament vétérinaire. Cette loi abroge le Décret 417/ PR/ME/92.

Le chiffre d'affaire annuel de ce secteur est supérieur à 1,5 Milliard de Fcfa. Il est à noter qu'à côté des circuits de distribution officielle, il existe des circuits parallèles non officiels. Ceci se traduit par l'introduction de produits vétérinaires non contrôlés dans le pays entraînant ainsi une concurrence déloyale.

3.2.9. SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE

La santé publique vétérinaire est essentielle en matière de consommation des denrées d'origine animale. Elle est assurée à travers l'inspection sanitaire par les agents vétérinaires afin de contrôler la qualité sanitaire de ces denrées qui sont livrées à la consommation humaine. Les animaux destinés à l'abattage sont soumis à une inspection sur pied puis à un second examen de la carcasse et des abats.

Généralement, les animaux sont abattus dans les abattoirs ou aires d'abattage. L'inspection se fait sur place mais on constate qu'un certain nombre d'animaux de boucherie sont abattus en dehors de ces lieux. Ces abattages non contrôlés sont ceux destinés généralement à la consommation familiale ou la célébration de cérémonies.

D'une manière générale, le consommateur est approvisionné en viandes dont les origines et les conditions d'hygiène ne sont pas totalement maîtrisées à cause des abattages clandestins qui prennent de l'ampleur. Le Tchad ne peut prétendre accéder aux marchés régionaux et internationaux que s'il dispose d'un dispositif de sécurité sanitaire des denrées répondant aux normes internationales, fiables, crédibles et agréées.

3.3 CONTRAINTES ET ATOUTS

3.3.1. LES CONTRAINTES MAJEURES

Malgré de nombreux atouts dont bénéficie le secteur de l'élevage, il reste toutefois confronté à de nombreuses contraintes qui limitent considérablement son développement. Une description des contraintes (cf. arbre à problèmes en annexe) permettra de mieux les apprécier afin d'orienter les choix techniques et stratégiques permettant de les atténuer.

Trois grandes contraintes majeures ont été identifiées à travers l'arbre à problèmes et sont les suivantes : *(i)* la faible productivité ; *(ii)* les faibles revenus, et *(iii)* les problèmes liés à la bonne gouvernance.

3.3.1.1. La faible productivité.

Dans le domaine de l'élevage, trois facteurs essentiels expliquent la faible productivité, à savoir le caractère extensif du système de l'élevage, la présence des maladies animales et l'inadaptation de la recherche vétérinaire.

- Système d'élevage extensif

Le système d'élevage pastoral au Tchad est de type extensif, valorisant les ressources dispersées et inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. La prédominance de cet élevage extensif respectent certaines logiques liées à la tradition, mais son développement est cependant entravé par deux facteurs clés : (i) la pratique de la transhumance de grande amplitude, et (ii) le caractère prestigieux de l'élevage. Le premier est confronté au problème lié à l'insuffisance de points d'eau et à l'inaccessibilité de certaines zones de pâturages due à l'absence des plans de gestion des ressources et de code pastoral. Le second, marqué par l'attachement des éleveurs à la tradition, consiste à entretenir des centaines de têtes de bétail. Une telle situation s'explique, d'une part, par le manque d'encadrement et, d'autre part, par l'inexistence des filières organisées.

- Présence de maladies

Le deuxième niveau de contraintes auquel est confronté l'élevage tchadien est la prolifération des maladies animales. Deux facteurs importants retardent ou empêchent la prévention ou le traitement de ces maladies. Il y a :

- d'une part, l'ampleur des épizooties non contrôlées occasionnant de fortes mortalités selon les espèces, le pays ne disposant pas de programme d'éradication des maladies de la liste de l'OIIE et de cartes épidémiologiques. Devant l'inexistence des textes réglementant les déplacements des animaux, la situation épidémiologique est accentuée par les mouvements de bétail non contrôlés et par le fait que le TCHAD est entouré de six pays voisins sans barrière naturelle.
- d'autre part, la désorganisation des systèmes de distribution d'intrants due à l'absence ou l'inadaptation des cadres réglementaires et à l'échec de la privatisation des services vétérinaires.

- Recherche vétérinaire et zootechnique inadaptée

L'inadaptation et la faiblesse de la recherche, qui sont liées au manque de ressources humaines qualifiées de la recherche vétérinaire et à l'insuffisance des ressources financières, figurent parmi les contraintes majeures qui limitent la productivité de l'élevage.

3.3.1.2. Les faibles revenus

La faiblesse de revenus tirés par les producteurs s'explique par la difficulté d'accès aux marchés et l'absence des mesures d'accompagnement qui constituent des contraintes majeures.

- Difficulté d'accès aux marchés

Pratiqué de manière extensive, le système d'élevage tchadien est caractérisé par une faible capacité de production et de transformation qui s'illustre par l'inadaptation des infrastructures de transformation et d'abattage des animaux et par l'absence des professionnels qualifiés. Ce type d'élevage est en outre confronté à des contraintes liées aux transactions commerciales et douanières pour trois raisons essentielles : la concurrence avec les produits subventionnés, l'absence de structure de transaction financière entre le Nigeria et les pays de la CEMAC, l'absence

de zones de libres échanges pouvant faciliter les exportations des produits d'élevage. Il est enfin confronté au problème de transport et de convoyage des animaux dus aux mauvais état des routes (routes et pistes non aménagées), au problème d'aménagement (absence d'équipements frigorifiques), des aéroports et de la maintenance de la chaîne de froid, et enfin au manque de liaison aérienne avec les pays importateurs de viande.

- Absence de mesures d'accompagnement

Parmi les contraintes de l'élevage figure l'absence de mesures d'accompagnement susceptibles d'améliorer l'environnement financier et l'accès aux intrants. Cette situation s'explique d'une part par le faible financement des activités liées à l'élevage, et d'autre part, par un accès difficile aux intrants alimentaires.

3.3.1.3 Les problèmes liés à la Gouvernance

Deux niveaux de contraintes sont liées aux questions de la bonne gouvernance, à savoir les faibles capacités d'intervention des services publics et le manque de coordination des activités et de communication entre les acteurs.

- Faibles capacités d'intervention

Plusieurs raisons justifient la faible capacité d'intervention des services publics, mais nous en retenons essentiellement deux : (i) l'insuffisance des moyens, marquée par une faible allocation budgétaire et la mauvaise gestion des ressources, et (ii) les problèmes liés aux ressources humaines (personnel vieillissant, insuffisance des cadres qualifiés et mauvaise gestion des ressources humaines).

- Manque de Coordination et de Communication

Cette contrainte est une réalité au Tchad en dépit des efforts déployés récemment dans le cadre du mécanisme de suivi du secteur rural. Elle se caractérise, d'une part, par l'absence de programmation et le faible niveau de communication, et d'autre part, par l'absence de suivi et d'évaluation des opérations de développement de l'élevage. Ce dernier point se justifie par l'absence d'outils et de moyens, ainsi que des indicateurs de performance.

3.3.2. LES ATOUTS MAJEURS

Le secteur de l'élevage dispose d'importants atouts et potentialités sur lesquels le pays peut fonder de réels espoirs pour assurer son développement de manière durable. Parmi ces potentialités, on peut citer :

- L'existence d'un important capital de bétail estimé à plus de 17 millions de têtes (toutes espèces confondues) disposant d'un potentiel de production très important mais sous exploité;
- L'existence de traditions pastorales (transhumance et nomadisme) a permis la conception et la mise en place des systèmes d'élevage adaptés aux conditions écologiques et climatiques permettant de mieux valoriser les ressources pastorales.

- La présence d'un patrimoine constitué d'une réserve de plus de 84 millions d'hectares de pâturages naturels et de parcours (soit 65% de la superficie totale du pays) et d'un potentiel hydrique assez important et diversifié.
- Le Tchad dispose d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement qui constitue un cadre stratégique de gestion rationnelle des ressources en eau.
- Les sous produits agricoles et agro-industriels, actuellement peu valorisés par les systèmes d'élevage traditionnels, peuvent être une source non négligeable d'apports alimentaires dans les unités d'intensification des productions animales.
- Dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, le pays dispose depuis dix ans du REPIMAT, outil de surveillance des maladies animales.
- L'acquisition récente du statut de pays indemne de Peste Bovine, décerné par l'OIE en Mai 2006, ouvrira des perspectives intéressantes pour les exportations de viande ;
- Le Gouvernement a créé un cadre institutionnel favorable au mouvement de structuration des professionnels de l'élevage (OP, GIP, GDS, Unions et associations diverses) ;
- L'existence d'importants marchés pour l'exportation des produits de l'élevage dans la sous région ;
- L'existence du Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique (LRVZ) qui oriente ses programmes de recherche vers la production de vaccins. La recherche constitue de ce fait un atout majeur pour le développement de l'élevage ;
- Le Ministère de l'Elevage fait partie des secteurs dits « prioritaires » sur lesquels le Gouvernement compte s'appuyer pour bâtir son programme de développement économique et social à moyen et long terme ;
- Comme les autres secteurs, le Ministère bénéficie d'un accès prioritaire aux ressources provenant d'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTTE) et aux revenus pétroliers pour le financement de ses activités ;
- Le Mécanisme de Suivi inter ministériel a été créé pour faciliter et accompagner l'intégration des programmes et projets à initier pour le développement rural au Tchad ;
- La disponibilité permanente des partenaires au développement pour appuyer le Gouvernement dans sa politique visant à promouvoir le développement du secteur de l'élevage. Cet appui très varié, demeure constant et a tendance même à se renforcer dans certains domaines.

3.4. INTEGRATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

A l'échelle régionale et internationale, le Tchad a souscrit avec des structures des engagements portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment des organismes suivants :

- La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ;
- La Stratégie Agricole Commune des pays membres de la CEMAC, à travers la CEBEVIRHA
- La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) sur la Sécurité Alimentaire ;
- Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel – Cas du Tchad, élaboré dans le cadre du CILSS ;
- Le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- La déclaration de l'Union Africaine de Maputo (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée générale du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à sa session tenue en juillet 2003 à Maputo ;
- Le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) et le SMA 5 ans après.

L'intégration du Tchad dans cet environnement lui offre des opportunités d'information et d'échanges de technologies et des référentiels technico-économiques éprouvés dans ces pays, des opportunités de marchés liés aux approvisionnements, aux produits finis, etc. La saisie et la valorisation de ces opportunités peuvent lui permettre d'avancer rapidement dans la mise en œuvre des programmes du schéma directeur, dont le PNDE en ce qui concerne l'élevage.

Plus particulièrement au niveau de l'élevage, la CEBEVIRHA apporte un soutien indéniable au développement du secteur et tend à proposer une uniformisation des politiques sous sectorielles régionales. Un représentant du Ministère de l'Elevage a été nommé comme correspondant de la CEBEVIRHA.

Mais, c'est au niveau international que l'élevage tchadien est le plus appuyé et coopté :

- Au Niveau de l'Union Africaine, d'abord, par l'intermédiaire de l'I.B.A.R.
- Au niveau des Institutions techniques internationales comme :
 1. La FAO par l'intermédiaire d'une représentation locale qui coordonne une grande partie des appuis multilatéraux et bilatéraux à l'élevage ;
 2. L'OIE : le Tchad est aussi membre de cet organisme international, où la DSV représente officiellement le Ministère de l'Elevage et des ressources animales.
- Au niveau des appuis multilatéraux et bilatéraux, il faut signaler entre autres la Communauté Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'UA- IBAR et la Coopération Française qui apportent des appuis permanents aux efforts du Ministère de l'Elevage et des ressources animales. La situation d'urgence concernant la prévention de la Grippe aviaire a vu aussi naître des collaborations avec d'autres pays, tels que la Suisse et Taïwan.

IV. CADRE STRATEGIQUE DU PLAN NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Dans sa Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, le Gouvernement met l'accent sur les secteurs productifs, en particulier l'agriculture et l'élevage. Au niveau de l'élevage, les nouvelles orientations sont axées sur le développement du secteur avec, comme priorités, la promotion des productions et industries animales,

Pour cela, la définition de la stratégie nationale de développement de l'élevage s'appuie sur deux options majeures, à savoir le développement des systèmes de production et le renforcement des capacités institutionnelles. Tout en conservant les acquis en matière de santé animale et en mettant au centre des préoccupations les acteurs à la base (les éleveurs), cette stratégie met l'accent sur le développement des filières, le renforcement des capacités de tous les acteurs (services public et privé, éleveurs et professionnels de l'élevage), ainsi que sur la recherche vétérinaire et zootechnique.

IV.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) consiste à augmenter durablement la production animale dans un environnement préservé, afin d'accroître la contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire

IV.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour atteindre l'objectif général, le PNDE vise spécifiquement à :

- ✓ Accroître la production animale par l'intensification et la diversification tout en sécurisant les systèmes pastoraux et agro-pastoraux ;
- ✓ Développer les filières animales et encourager les productions spécialisées par la promotion d'un élevage productif et économiquement rentable ;
- ✓ Développer la commercialisation et les exportations par l'introduction des nouvelles technologies de transformation et de conservation ;
- ✓ Améliorer la connaissance du secteur par la maîtrise des données sur les effectifs, et les caractéristiques zoo -économiques du cheptel ;
- ✓ Préserver et renforcer les acquis en matière de santé animale et de recherche vétérinaire ;
- ✓ Mettre en place une politique d'aménagement et de gestion concertée des ressources pastorales ;
- ✓ Renforcer les capacités des services techniques et des professionnels du secteur de l'élevage
- ✓ Assurer au secteur de l'élevage un financement substantiel et régulier pour permettre sa promotion.

IV.3. LES PROGRAMMES D' ACTIONS

Le PNDE s'articule autour de deux (2) programmes principaux qui intègrent sept (7) sous programmes. La mise en œuvre de ces programmes s'appuie sur un cadre institutionnel cohérent et un mécanisme assurant une gestion transparente, ainsi que sur un dispositif de suivi évaluation efficace.

PROGRAMME I : DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES DE PRODUCTION DE L'ELEVAGE.

L'amélioration des systèmes de production de l'élevage est au centre des préoccupations nationales et constitue l'un des aspects importants à prendre en compte dans la politique de développement du secteur. Le présent programme vise à améliorer la productivité de l'élevage en mettant l'accent sur une meilleure gestion des ressources pastorales et sur le développement des filières. L'atteinte de ces objectifs est conditionnée par la maîtrise de la santé animale visant à terme l'éradication et le contrôle des épizooties, ainsi que par la mise en place d'un système de recherche adapté aux exigences actuelles. Ce programme est articulé autour de quatre (4) sous-programmes :

SOUS-PROGRAMME 1: AMENAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES PASTORALES

1.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de ce sous-programme est d'améliorer la productivité des différentes espèces animales à travers l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources pastorales dans un cadre concerté, et dans une dynamique de sécurisation des systèmes pastoraux et de la protection de l'environnement.

1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique, le sous-programme vise à :

- Identifier les zones de pâturage non exploitées en vue d'en assurer l'accessibilité à travers la création des points d'eau ;
- Assurer une gestion concertée des ressources pastorales ;
- Atténuer les conflits (éleveurs – agriculteurs, éleveurs- éleveurs) liés à l'accès aux ressources naturelles par des aménagements pastoraux dans les zones d'attache ;
- Reconnaître le pastoralisme comme une activité de mise en valeur au même titre que les activités agricoles et forestières ;
- Elaborer des cadres législatifs et réglementaires en vue d'une gestion durable des ressources pastorales.

1.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ce sous-programme s'appuie sur deux (2) composantes essentielles, à savoir : (i) les aménagements pastoraux et (ii) la gestion des ressources pastorales.

Composante I : Aménagements pastoraux

La mise en œuvre de cette composante commencera par l'inventaire des ouvrages existants, l'identification des zones de concentration des animaux et les zones de pâture inexploitées par manque de points d'eau. Les actions identifiées seront réalisées en concertation avec les bénéficiaires et en collaboration avec les autres ministères en charge du développement rural, ainsi qu'avec les autorités traditionnelles et les ONG présentes dans les localités d'implantation des ouvrages.

Composante II : Gestion des ressources pastorales

Une large explication des principes de gestion concertée des ressources pastorales impliquant tous les acteurs doit être donnée aux communautés locales et allogènes, aux autorités administratives et traditionnelles, aux personnes ressources. Plusieurs modèles de gestion concertée ont été expérimentés au Tchad, entre autres, le modèle holistique, l'approche mobilité, la gestion paritaire des points d'eau, etc. Une évaluation des différentes approches permettra de retenir celles qui semblent les mieux adaptées au contexte du pays.

En matière de gestion des conflits, la proposition consiste d'abord à répertorier les différents modes de règlement, à analyser les forces et les faiblesses des uns et des autres, ensuite à améliorer ceux qui semblent s'adapter au contexte local. La prévention des conflits devra être inscrite dans le système de gestion lui-même, au moyen d'une concertation permanente entre l'ensemble des usagers des ressources.

Dans le cadre de la gestion durable des ressources pastorales, il est envisagé de renforcer le dispositif de collecte d'information, de son traitement et de sa diffusion afin de sécuriser les éleveurs transhumants. Il s'agit également de redynamiser le ROPANAT. Les indicateurs de risque ainsi identifiés permettront également aux décideurs d'asseoir une politique de planification cohérente.

Enfin, en ce qui concerne le processus d'élaboration du code pastoral, il est retenu de recenser les textes existants et de comprendre les règlements en vigueur dans le milieu pastoral afin de les adapter pour une application efficace.

1.4. RESULTATS ATTENDUS

Composante I: Aménagements pastoraux

- Les pâturages inexploités par manque d'eau sont valorisés
- 500 puits pastoraux sont construits et 100 puits pastoraux réhabilités ;
- 120 stations de pompage sont construites après des études préalables et 50 stations de pompage réhabilités
- 50 minis barrages sont construits ;
- 160 mares sont aménagées ;

- 25 ouvrages de rétention d'eau de ruissellement sont construits.
- 10 voies de franchissement assurant la traversée des cours d'eau en toute sécurité sont construites;
- Des comités de gestion des ouvrages sont mis en place et fonctionnels ;
- Des textes réglementaires en appui aux comités de gestion sont élaborés et les conflits agriculteurs- éleveurs sont réduits,
- La complémentarité écologique préservée et la mobilité des animaux sécurisée ;

Composante II : Gestion des ressources pastorales

- Le code pastoral est élaboré et appliqué
- Un modèle de gestion concertée des ressources pastorales est adopté ;
- Les comités de concertation et de gestion des conflits sont opérationnels
- Les conflits relatifs aux ressources pastorales sont réduits ;
- Les pâturages sont sécurisés et valorisés ;
- Le système d'information sur le pastoralisme est formalisé ;

1.5. COUT DU SOUS-PROGRAMME 1

Composante I :

Hydraulique pastorale :	77 122 980 000 CFA
Ouvrages de franchissement de cours d'eau :	5 859 040 000 CFA
Balisage et aménagement des axes de transhumance :	1.993.483.800 CFA

Composante II :

Gestion concertée des ressources pastorales :	4.164.215.000 CFA
Système d'alerte précoce efficace :	1.000.890.000 CFA
Elaboration du Code Pastoral :	65 125 000 CFA

Total du sous-programme 90 205 553 000 CFA

SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES

2.1. OBJECTIF GENERAL

Ce sous-programme vise à augmenter la production animale à travers l'amélioration de la productivité des espèces et le perfectionnement des pratiques pastorales d'une part, et l'augmentation des revenus des éleveurs par un système de commercialisation et de transformation plus efficace, d'autre part.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Spécifiquement, il s'agit de :

- Augmenter quantitativement et qualitativement les productions animales par la promotion des élevages privés semi- intensifs d'embouche bovine et ovine

- Former et encadrer les producteurs aux techniques de sélection et de croisements plus performants.
- Améliorer la qualité des cuirs et peaux en appuyant la création d'un centre de formation en métier du cuir.
- Améliorer les conditions de commercialisation de produits et sous produits de l'élevage ;
- Fixer et faire respecter les normes de qualité de produits d'élevage en concertation avec les autres services concernés ;
- Conquérir les marchés de la zone CEMAC, des pays africains côtiers et ceux du Golfe arabo- persique ;
- Promouvoir l'aviculture villageoise ;
- Développer l'aviculture, la cuniculture et la porciculture intensive et semi- intensive dans les centres urbains et péri -urbains ;
- Promouvoir l'utilisation efficiente des résidus des récoltes et des sous-produits agro-industriels (SPAI) ;
- Favoriser le développement du partenariat entre les groupements de producteurs, les prestataires de services techniques et les systèmes financiers et bancaires ;
- Accroître les revenus des groupements féminins et des jeunes en particulier.

2.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre s'appuie sur deux (2) composantes essentielles :

Composante 1 : Développement des productions animales

Cette composante sera mise en œuvre en s'appuyant sur la diffusion de techniques améliorantes au sein des groupements d'éleveurs, et sur la mise en place d'unités semi intensives autour des grands centres urbains. De ce fait, elle assurera le développement des filières.

1. **la filière bétail viande** : l'appui à cette filière se fera par l'encadrement et la formation des éleveurs. A cet effet, des thèmes basés sur l'amélioration de la conduite des animaux seront adoptés, une sensibilisation soutenue portant sur le déstockage des animaux sera menée. De nouvelles pratiques de convoyage, limitant la perte de poids des animaux, seront introduites.

2. **l'embouche** : cet appui se fondera sur la professionnalisation des producteurs grâce à un encadrement soutenu, l'accès facile aux intrants et aux aliments de bétail (SPAI, résidus des récoltes, tourteau de coton...) pour une alimentation adéquate, ainsi que l'accès au crédit par le biais de systèmes de partenariat entre les prestataires de services, les organismes d'intermédiation financière et les groupements de producteurs, voire les opérateurs économiques spécialisés dans la commercialisation du bétail. L'intervention visera une certaine concentration dans l'espace dégageant une économie d'échelle qui puisse garantir la viabilité du système.

3. **la filière lait** : autour des centres urbains les femmes seront encouragées par des formations, des appuis conseils et des aides diverses de l'Etat (organisation de foire, de centre de collecte etc.). La création d'OPE de producteurs sera appuyée. Des unités de production de lait seront progressivement installées autour des grands centres urbains.

4. **la filière cuir et peaux** : Des textes réglementaires sont nécessaires pour sa rationalisation ; un appui-conseil par une meilleure sensibilisation des producteurs à prendre soin

des maladies de peau et de la découpe ; des campagnes d'information annuelles seront menées à cet effet.

5. **les filières volaille, cunicole et porcine :** Ces trois filières seront développées par le secteur privé. L'augmentation de l'offre de poulet de chair, des œufs, des lapins et des porcins passe par des appuis techniques, une meilleure application de la réglementation existante (contrôle généralisé et systématique à l'importation des produits aviaires), l'acquisition des équipements de biosécurité, une information et un marketing assidus des professionnels eux-mêmes. En outre, la formation et l'encadrement des professionnels de la filière seront intensifiés. Enfin, une alimentation basée sur l'utilisation des SPAI, des résidus de récolte sera diffusée auprès des professionnels de ces filières.

Composante II : Transformation et commercialisation des produits et sous-produits de l'élevage

A. Transformation

La composante aidera les opérateurs à disposer d'unités de transformation modernes, à se professionnaliser grâce à l'encadrement et à la formation, et à accéder aux crédits.

❖ En matière d'infrastructure :

- Les abattoirs frigorifiques existants seront mis aux normes et équipés, de nouveaux abattoirs modernes seront construits sur la base d'études préalables. Les opérateurs économiques ainsi que les professionnels de la filière seront fortement impliqués tant sur le financement que sur la gestion de ces infrastructures.
Des abattoirs secondaires et des aires d'abattage seront construits dans les autres centres urbains.
- Transformation du cuir : La création d'une « vitrine » ou d'un centre du cuir, et d'une tannerie est indispensable pour faciliter le développement de cette filière
- Les infrastructures de transformation pour le lait : Les capacités théoriques de traitement des unités artisanales doivent être améliorées ; un contrôle sera proposé aux opérateurs par les services techniques en vue d'améliorer les capacités. Pour cela :
 - Les équipements doivent être en adéquation avec le volume de lait à traiter ; des formations et conseils seront prodigués dans ce sens.
 - En raison des variations des approvisionnements en fonction des saisons (abondants en saison des pluies, rares en saison sèche) des alternatives opérationnelles seront proposées aux opérateurs (autre emploi voisin par exemple)
 - Les comités de gestion doivent être opérationnels et efficaces
 - L'hygiène et le respect des procédés de transformation seront appliqués
 - La multiplication des unités de transformation contribuera à étoffer la gamme de produits laitiers transformés.

❖ **En matière d'encadrement et de formation**

L'accent sera mis sur la professionnalisation et la création des structures faîtières à l'aide d'un plan de formation basé sur un diagnostic participatif au niveau des intervenants des différentes filières (cf. Sous programme 6)

B. Commercialisation

La commercialisation nécessite la mise en place d'un système de financement des infrastructures communes (construction de marché, aménagement des pistes de convoyage). Celles-ci ne peuvent être financées par les communautés toutes seules. Pour cela, des crédits pour l'acquisition des équipements de transport des produits vers les marchés, des micro crédits de commercialisation seront mis à la disposition des éleveurs, des OPE et des commerçants en vue de la commercialisation de leurs produits et de la généralisation du système d'information sur les marchés.

En outre :

- ❖ Des zones de libre exportation seront mises en place pour recevoir et certifier les animaux provenant des divers marchés du pays, où ces animaux y sont enregistrés, identifiés et mis en quarantaine. Des investissements pour la création de quatre (4) zones pilotes de libre exportation seront réalisés.
- ❖ Des études seront menées pour conquérir les marchés des pays de la CEMAC et les autres pays partenaires du Tchad.
- ❖ Une campagne de marketing faisant la promotion de produits nationaux sera menée en vue de faire reculer la concurrence des produits importés.
- ❖ Un cadre réglementaire adapté favorisant la compétitivité des produits et sous-produits de l'élevage sera défini et mis en place. S'agissant de l'exportation du bétail sur pieds, il est indispensable de faciliter et de simplifier les procédures d'exportation.

2.4. RESULTATS ATTENDUS

Résultats attendus de la sélection et embouche

- 100 élevages privés semi- intensifs d'embouche bovine et ovine sont installés
- Le potentiel génétique des races locales est mieux connu
- 200 reproducteurs performants sont identifiés, sélectionnés, multipliés, et diffusés dans les troupeaux des éleveurs pour un croisement avec les meilleurs spécimens de race locale.
- Les éleveurs maîtrisent mieux les techniques d'alimentation et d'abreuvement.

Résultats attendus de la filière lait :

- 10 centres de collecte de lait sont créés et équipés par des privés dynamiques ;
- 10 unités de fabrication des aliments pour bétail sont fonctionnelles ;
- La production de lait est mieux rentabilisée (traditionnel) ; des contrôles sanitaires (analyse bactériologique) ont été effectués et systématisés.
- Les fermiers et en particulier les femmes des producteurs de lait traditionnel intéressés par la production intensive sont identifiés, formés et organisés ;
- Les collecteurs de lait sont équipés en matériels appropriés ;

Résultats attendus au niveau des cuirs et peaux

- La filière cuirs et peaux est organisée ; des cuirs et peaux de bonne qualité sont sur le marché ; le volume de cuirs et peaux a augmenté ;

- Les textes réglementaires relatifs aux cuirs et peaux sont élaborés et adoptés.
- Une (1) tannerie et un (1) centre de formation sont créés

Résultats attendus au niveau des élevages à cycle court

- 1000 unités d'élevage porcin autour des grands centres urbains sont créées et opérationnelles ;
- 5000 unités d'élevage de pintades sont créées
- 100 entreprises d'aviculteurs de pondeuses et de poulets de chair sont créées ;
- 3000 unités d'élevage de canards sont créées ;
- 500 femmes pratiquant l'élevage de volailles sont installées ;
- 1000 unités d'élevage de lapins sont mises en place ;
- Au moins, une (1) campagne de vaccination contre la maladie de Newcastle est menée chaque année
- 150 à 200 groupements féminins et de jeunes sont formés et opérationnels.

○ ***Résultats attendus de la Transformation et Commercialisation***

- 4 abattoirs avec unité de traitement du cuir sont construits
- 4 zones de libre exportation sont créées.
- 25 marchés à bétails sont construits
- 10 unités de transformation laitière sont construites ;
- 10 sessions de formation de groupements féminins en techniques de séchage de viande sont réalisées
- Les circuits de l'exportation de bétail sont maîtrisés ;
- 4 voyages pour la promotion des produits animaux sont réalisés ;
- Une (1) formation d'un spécialiste en marketing est réalisée ;
- Un (1) centre de transformation de cuirs et peaux est créé ;
- Une (1) structure des organisations des exportateurs de bétails est créée ;
- 58 unités laitières sont construites.

2.5. COUT DU SOUS-PROGRAMME 2

:

Composante I

Développement des Productions animales	20 500 000 000 CFA
Dont PNSA	15 903 060 000 CFA

Composante II

Commercialisation et Transformation	8 500 000 000 CFA
Dont PNSA	4 028 856 000 CFA

Total du sous-programme 29 000 000 000 FCFA

SOUS-PROGRAMME 3 : AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE

3.1. OBJECTIF GENERAL

Le sous-programme vise à contrôler et éradiquer les épizooties, notamment les maladies émergentes et les zoonoses majeures en vue d'améliorer la productivité du cheptel.

3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Renforcer le système de surveillance et de lutte ;
- Contrôler les mouvements du bétail ;
- Redéfinir les cadres législatifs et réglementaires relatifs à la pharmacie vétérinaire et la distribution d'intrants ;
- Réactualiser les conditions d'attribution du mandat sanitaire ;
- Renforcer la collaboration entre les services de santé publique et animale pour lutter contre les zoonoses.

3.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le sous-programme sera mis en œuvre à travers deux composantes : (i) surveillance et lutte contre les épizooties ; (ii) organisation de la distribution des intrants.

La première composante aura, à travers une meilleure organisation du REPIMAT, à hiérarchiser les pathologies dominantes tant virales, bactériennes que parasitaires, y compris les zoonoses. En outre, elle détermine la stratégie de lutte contre celles-ci.

Cette composante sera mise en œuvre par la DSV en collaboration avec le LRVZ, les services de la Santé Publique et de la faune en charge des zoonoses, ainsi que les structures déconcentrées de terrain. A cet effet, une extension et un renforcement du dispositif du REPIMAT constitueront le premier axe d'intervention. Interviendra ensuite la phase de lutte appropriée utilisant les informations épidémiologiques, notamment la carte épidémiologique et la connaissance des mouvements du bétail.

La seconde est mise en œuvre en étroite collaboration avec les partenaires impliqués dans la politique de la privatisation. Elle s'appuie également sur les structures déconcentrées de terrain.

3.4. RESULTATS ATTENDUS

Composante 1 : Surveillance et lutte contre les épizooties

- Le REPIMAT est renforcé et couvre tous les postes vétérinaires ;
- La carte épidémiologique est élaborée ;
- 80% du cheptel national est immunisé contre les pathologies dominantes en vue de réduire de moitié les taux de morbidité et mortalité ;
- Les capacités de diagnostic et de production de vaccins du LRVZ sont renforcées ;

- Les mouvements de bétail sont connus et contrôlés ainsi que les textes réglementaires sont élaborés.

Composante 2 : Organisation des systèmes de distribution des intrants

- Les cadres législatifs et réglementaires sont conformes avec ceux de la zone CEMAC ;
- La politique de la privatisation vétérinaire et le mandat sanitaire sont revus et améliorés.
- Un système de contrôle de qualité des médicaments est mis en place et fonctionnel ;
- Les médicaments et produits vétérinaires de qualité sont disponibles sur l'ensemble du territoire et accessibles ;
- Les partenaires du processus de distribution des médicaments vétérinaires sont largement impliqués ;

3.5. COUTS DU SOUS-PROGRAMME 3

Composante 1

Surveillance et lutte contre les épizooties : 13 969 848 000 CFA

Composante 2

Organisation de système de distribution d'intrants : 157 000 000 CFA

Total du sous-programme 14 126 848 000 CFA

SOUS-PROGRAMME 4 : RECHERCHE VETERINAIRE ET ZOOTECHNIQUE

4.1. OBJECTIF GENERAL

Ce sous-programme vise globalement à améliorer la productivité du cheptel à travers la recherche vétérinaire et zootechnique adaptée qui prenne en compte les préoccupations des acteurs de l'élevage liées aux aspects de la production, de la santé animale et de l'environnement.

4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Elaborer des programmes de recherches en relation avec les besoins des producteurs ;
- Mettre au point des référentiels épidémiologiques des maladies animales, y compris les zoonoses ;
- Mettre au point des référentiels zootechniques pour accroître durablement la productivité et conserver la diversité biologique ;
- Procéder à une étude socio-économique en vue de connaître les pratiques et les attitudes pastorales permettant des interventions appropriées ;
- Déterminer les facteurs de risques des populations pastorales face aux crises (alimentaires, épizootiques, écologiques) en développant une méthodologie adaptée et applicable ;
- Assurer le suivi écologique des différentes ressources végétales constituant les pâturages naturels en vue de leur valorisation.

4.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ce sous-programme est organisée autour de trois (3) composantes essentielles qui sont : (i) la santé animale, (ii) la production animale, (iii) le pastoralisme et environnement.

La première composante vise à mettre au point des référentiels techniques en matière de santé animale, plus particulièrement à comprendre l'épidémiologie des maladies transmissibles, notamment les zoonoses et à proposer des mesures pour leur contrôle. Pour cela, la stratégie de mise en œuvre consiste d'abord à mener des études de terrain, à faire des prélèvements sur les animaux et procéder à des analyses de laboratoire. Ensuite, en collaboration avec les services techniques compétents, une carte épidémiologique des différentes maladies existantes sera établie et diffusée.

La seconde consiste à disposer des données sur les paramètres zootechniques permettant de constituer une base de données utiles à la connaissance des caractéristiques de production animale en vue de déterminer les performances des animaux des différentes espèces. A cet effet, il sera procédé au préalable à une analyse bibliographique puis à des expérimentations en station pour aboutir à des informations précises sur les capacités des animaux à extérioriser leur potentiel optimum de production. Pour une meilleure utilisation des acquis par les organismes en charge du développement de l'élevage, l'étape suivante consistera à synthétiser et à diffuser les résultats.

La troisième composante s'intéresse à la question du pastoralisme en rapport avec la gestion de l'environnement. Elle vise à faire un état des lieux des zones pastorales et à caractériser les différents facteurs de crises récurrentes auxquelles font face les pasteurs en vue d'assurer les conditions favorables au développement du pastoralisme. La mise en œuvre de cette composante commencera dans un premier temps par des études sociologiques et la cartographie des différentes zones et ressources pastorales. Dans un second temps, il s'agit de mettre au point une méthodologie adaptée aux interventions en faveur du développement pastoral. Compte tenu de l'importance du sujet, plusieurs thèmes de recherche peuvent intégrer cette composante.

4.4. RESULTATS ATTENDUS

Composante I : Santé animale

- La liste des principales maladies animales existantes est connue ;
- Une carte épidémiologique de toutes les maladies est établie ;
- Une stratégie de lutte pour le contrôle de ces maladies est élaborée.

Composante II : Production animale

- Les paramètres zootechniques existants par espèce sont connus ;
- Les différents facteurs d'optimisation de performance sont identifiés ;
- Les principaux résultats disponibles sont diffusés pour une meilleure utilisation.

Composante III : Pastoralisme et environnement

- Les sociétés pastorales sont connues et les différents facteurs de crise identifiés
- Une cartographie des différentes zones pastorales est établie
- La méthodologie adaptée pour une meilleure intervention est élaborée

4.5. COUT DU SOUS-PROGRAMME 4

<i>Composante I</i> Santé animale	1 660 000 000 CFA
<i>Composante II</i> Production animale	2 500 000 000 CFA
<i>Composante III</i> Pastoralisme et environnement	1 534 000 000 CFA
Total du sous-programme	5 694 000 000 CFA

PROGRAMME II : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES D'APPUI ET DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

SOUS-PROGRAMME 5 : APPUI AUX SERVICES ET AUX ORGANISATIONS DES ELEVEURS ET PROFESSIONNELS DE L'ELEVAGE

5.1. OBJECTIF GENERAL

Ce sous programme vise le renforcement des capacités d'organisation des producteurs afin qu'ils parviennent à augmenter leurs productions, à se prendre en charge et à augmenter leurs revenus. En plus, il permettra aux acteurs d'être de véritables opérateurs à même de défendre leurs intérêts et de s'intégrer dans le tissu socio économique du pays.

5.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Renforcer les services d'appui aux éleveurs et aux organisations pastorales du Ministère pour une meilleure coordination et suivi des activités de la structuration des éleveurs et professionnels de l'élevage ;
- Appuyer les comités locaux d'agrément dans l'amélioration des textes et les procédures de reconnaissance officielles des organisations d'éleveurs et professionnels de l'élevage ;
- Accompagner les projets, ONG et autres privés dans le processus de la structuration et formation des organisations d'éleveurs et professionnels de l'élevage ;
- Renforcer les capacités des organisations d'éleveurs et professionnels de l'élevage pour qu'ils arrivent à défendre leurs intérêts et assurer leur auto promotion socio - économique ;
- Appuyer les organisations des éleveurs pour l'accès aux crédits et aux services de base.

Dans le cadre de l'exécution du sous-programme, un axe de forte collaboration sera établi avec les projets, les organisations non gouvernementales et les opérateurs privés intervenants dans les processus d'encadrement des producteurs. L'objectif, in fine, est d'harmoniser toutes les interventions, d'assurer un ancrage institutionnel solide des organisations des producteurs et professionnels d'élevage (OPE) et ainsi garantir la pérennisation des actions.

5.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Trois (3) composantes seront mises en place pour piloter les activités de terrain.

Composante 1 : Appui aux services

Cette composante renforcera les capacités des services de la Direction de l'Organisation Pastorale et de la Formation des Eleveurs (DOPFE). Le personnel actuel sera renforcé au niveau central et au niveau du terrain et sera doté des moyens nécessaires. Ce personnel assurera la coordination et le suivi de l'encadrement des producteurs et des professionnels de l'élevage.

L'équipe mise en place sera le levier d'exécution du Ministère en ce qui concerne les études, la conception et le développement des outils méthodologiques pour l'encadrement des producteurs. A ce titre, un accompagnement dans la structuration et la formation des producteurs sera également mis à la disposition des partenaires (ONG, projets, privés,...) intervenant en élevage.

Les comités locaux d'agrément (CLA) seront également appuyés dans les procédures de reconnaissance officielle des organisations à travers des formations, des rencontres périodiques d'évaluation et des sessions de reconnaissance officielle.

Composante 2 : Renforcement des capacités des professionnels de l'élevage

Cette composante s'occupe de la structuration, de la formation et de la vulgarisation.

Elle sera chargée d'inciter les producteurs à s'organiser en différents types d'organisation (groupement, associations, GIP, comités d'intérêt divers, union, fédération,...). Les actions à envisager sont de plusieurs niveaux :

- Une Etude socio économique et typologique des OP en vue d'élaborer une base de données ;
- Un appui à l'émergence des organisations ;
- Un appui à l'élaboration des textes de bases (statut et règlement intérieur) ;
- Un appui à la reconnaissance officielle et l'appui dans leurs fonctionnements.

Composante 3: Actions d'accompagnement des acteurs :

Cette composante prévoit appuyer spécifiquement certaines catégories de producteurs les plus défavorisées telles que les éleveurs nomades, les enfants des nomades et les femmes.

Les actions envisagées sont la mise en relation des organisations avec les institutions de micro finance, l'appui à l'alphabétisation des adultes, l'appui à la scolarisation des enfants nomades, l'appui aux femmes pour les formations des matrones et à l'hygiène des enfants, l'appui à la formation des secouristes

Pour mettre en œuvre les activités de cette composante, le recrutement d'un personnel spécialisé dans l'éducation et l'alphabétisation, d'un sociologue, d'un spécialiste en santé maternelle et infantile, sont à prévoir.

Ces actions seront menées après la création des comités de gestion de différentes infrastructures et en collaboration avec les services de l'Enseignement de base et ceux de la Santé Publique.

5.4. RESULTATS ATTENDUS

Composante 1 :

- L'effectif et les capacités du personnel en matière d'encadrement sont renforcés (cf. Sous-programme 6)
- Le suivi et la coordination de la structuration et de la formation des éleveurs et professionnels d'élevage sont assurés ;
- 72 ateliers sont réalisés et les Comités Locaux d'Agrément respectent les procédures de reconnaissance des organisations de producteurs;
- Les projets, ONG et autres services de structuration des organisations sont appuyés efficacement.

Composante 2 :

- Une étude socio économique est réalisée et une base de données est élaborée ;
- 700 nouvelles organisations (dont 400 en milieu transhumant) de base sont créées et fonctionnelles ;
- 500 organisations existantes sont redynamisées et assument leurs rôles ;
- 200 organisations faitières (unions de groupements, fédérations) sont créées ;
- 50% de ces organisations sont mises en relation avec différents partenaires intervenant dans le secteur élevage ;
- 3 fédérations nationales des éleveurs, des commerçants de bétail, de bouchers sont mises en place ;
- 200 pharmacies vétérinaires villageoises et 400 mobiles sont mises en place par les organisations des éleveurs ;
- 60% des organisations d'éleveurs sont mises en relation avec les distributeurs légaux de médicaments vétérinaires et les prestataires de services et les institutions de micro finance;
- 4 ateliers par an regroupant les membres des différentes organisations et autres acteurs sont réalisés ;
- 800 nouveaux auxiliaires d'élevage sont formés ;
- 500 anciens auxiliaires d'élevage sont recyclés ;
- 1260 membres des groupements sont formés en techniques de conduite d'élevage;
- 400 responsables administratifs des groupements sont formés dans le domaine de gestion des organisations.
- 800 femmes sont formés en techniques de transformation et conservation des produits d'élevage ;
- 120 sessions de formation de masse sont réalisées
- 100 auxiliaires de l'environnement sont formés

Composante 3

- Les besoins des éleveurs en services de base sont identifiés et quantifiés ;
- L'accès aux crédits et aux services de base des organisations des éleveurs est facilité
- 50% des organisations des producteurs et professionnels de l'élevage sont mis en relation avec les institutions d'appui et de micro finance.
- 12 000 adultes sont alphabétisés dont 6000 femmes.
- 20 écoles primaires en milieu nomade sont construites ;

- 10 000 enfants des nomades sont scolarisés avec l'appui de 40 marabouts requalifiés et enseignants bilingues ;
- 15 centres de santé sont construits en milieu nomade ;
- 1200 matrones sont formées.
- 100 groupements de femmes sont créés et orientés dans les activités génératrices des revenus.
- 400 secouristes en milieu éleveur sont formés

5.5. COUT DU SOUS-PROGRAMME 5

Composante 1

Appui aux services : 3 243 000 000 CFA

Composante 2

Renforcement capacités des professionnels : 1 848 000 000 CFA

Composante 3

Actions d'accompagnement des acteurs : 1 734 000 000 CFA

Total du sous-programme 6 825 000 000 CFA

SOUS-PROGRAMME 6 : FORMATION ET VULGARISATION

6.1. OBJECTIF GENERAL

Le sous-programme a pour objectif général le renforcement des capacités des cadres et agents du Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales et celui des professionnels du secteur.

6.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Concevoir et élaborer des plans et programmes de formation initiale, des séminaires, des séances de perfectionnement des ressources humaines ;
- Concevoir des documents pédagogiques en relation avec les institutions concernées ;
- Assurer la formation des cadres, agents et autres acteurs en concertation avec les services concernés ;
- Mettre en place un système de vulgarisation cohérent permettant de prodiguer des conseils et pratiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie des éleveurs ;
- Renforcer les services en moyens humains et matériels pour leur permettre de jouer pleinement le rôle de coordination et de suivi.

6.3. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Le sous-programme s'appuiera sur deux composantes pour sa mise en œuvre

Composante 1 : Formation

Cette composante se propose d'assurer la formation du personnel à tous les niveaux et des professionnels à travers trois (3) volets :

(i) le volet formation initiale des agents d'exécution qui vise à former ceux-ci pour exécuter des actions de terrain. Cette formation sera principalement assurée au niveau national pour répondre au besoin d'encadrement des producteurs.

(ii) le volet formation initiale des cadres de conception qui vise à mettre à la disposition des services techniques du Ministère des cadres compétents pour exécuter des tâches de supervision et de conception. Cette formation pourra se réaliser au niveau national et à l'étranger.

Les formations assurées dans ces deux volets doivent répondre aux besoins réels exprimés par les différentes structures en charge de la mise en œuvre du PNDE. Par ailleurs, ces formations doivent être en cohérence avec le Plan National de Formation mis en œuvre par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

(iii) le volet formation continue des agents de toutes les catégories qui vise à assurer une remise à niveau de manière régulière et périodique, pour optimiser leurs compétences. Cette formation pourra être effectuée au niveau national et à l'étranger.

(iv) le volet formation continue des professionnels de l'élevage qui vise à assurer une élévation des compétences des acteurs privés ou institutionnels (OPE) pour permettre une meilleure professionnalisation et une augmentation de leurs capacités.

Composante 2 : Conseil et vulgarisation

Cette composante comporte deux (2) volets interdépendants :

(i) Le volet appui à la vulgarisation : La vulgarisation et la recherche sont indispensables pour le transfert des innovations aux producteurs. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les capacités de ces services de vulgarisation, les différents projets de vulgarisation adaptée à l'élevage et de la recherche en mettant l'accent sur les volets communication.

(ii) Le volet communication. : Dans le cadre des activités de communication, la stratégie consiste à mettre à contribution tous les médias disponibles (magazine, jeux publics, radios, et microprogramme) pour toucher tous les éleveurs transhumants et sédentaires.

6.4. RESULTATS ATTENDUS

Composante 1 : Formation

- 500 agents techniques sont formés ;
- 250 adjoints techniques sont formés ;
- 250 ingénieurs des travaux d'élevage sont formés ;

- 100 ingénieurs des techniques d'élevage sont formés ;
- 100 ingénieurs des sciences appliquées sont formés ;
- 50 zootechniciens sont formés ;
- 25 biologistes sont formés ;
- 25 ingénieurs en agroalimentaires sont formés ;
- 150 docteurs vétérinaires sont formés ;
- 10 économistes sont formés
- 40 formations doctorales ou post-doctorales sont réalisées ;
- 24.000 éleveurs sont formés dans les centres régionaux de formation ;
- 500 cadres d'application et de conception sont formés à l'étranger.

Composante 2 : Conseil et vulgarisation

- Un système de vulgarisation performant et adapté est mis en place ;
- 100 thèmes de vulgarisation sont diffusés et adoptés ;
- 1000 démonstrations sont effectuées sur les troupeaux et/ou animaux ;
- 20 thèmes de recherche sont confiés aux institutions de recherche ;
- 89 agents techniques d'élevage sont formés aux techniques de vulgarisation ;
- 120 agents sont formés à la polyvalence et à la remise à niveau ;
- 50 magazines sont diffusés ;
- 50 jeux publics sont effectués ;
- 50 micro -programmes sont diffusés ;
- 10000 affiches, tourniquets, boîtes à images sont diffusés ;
- 100 000 éleveurs, publics cibles, sont touchés ;

6.5. COUTS DU SOUS-PROGRAMME 6

<i>Composante 1</i>	
Formation	6 863 981 000 CFA
<i>Composante 2</i>	
Vulgarisation Conseil	4 985 600 000 CFA
Total du sous-programme	11 849 580 000 CFA

SOUS-PROGRAMME 7 : DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE

7.1. OBJECTIF GENERAL

Ce sous programme a pour objectif général de financer les activités de développement de l'élevage qui contribueront à l'augmentation des revenus des professionnels, à travers une politique volontariste, forte et conséquente, de modernisation de l'élevage afin de :

- contribuer à l'augmentation des revenus des éleveurs ;

- développer le secteur de l'élevage, à travers la création d'un cadre approprié et sécurisé d'exploitation du bétail.

7.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Renforcer le rôle des services publics pour assurer une meilleure coordination des activités des bénéficiaires pour leur faciliter l'accès au crédit ;
- Privilégier l'exploitation des ressources animales capables d'attirer des financements ;
- Créer un climat de confiance entre les éleveurs et professionnels d'élevage avec les institutions financières, en favorisant la communication afin de permettre une meilleure connaissance réciproque pour faciliter l'accès au crédit ;
- Renforcer les capacités de gestion technico-économique des éleveurs et autres professionnels de l'élevage, et faciliter le montage de dossiers de financement.

7.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre du sous-programme s'appuie essentiellement sur deux composantes: (i) Création d'un Fonds de Développement de l'Élevage, (ii) Epargne et Crédit

La première composante s'occupe des questions liées aux redevances des activités de l'élevage, notamment la question de l'utilisation de ses ressources aux bénéfices des éleveurs et de ce secteur de développement. Pour ce faire, le FNE devra passer d'instrument d'appui au Ministère de l'Élevage à un outil de développement et de modernisation du secteur.

La deuxième composante se propose de promouvoir l'épargne et l'accès au crédit. Pour ce faire, une série d'actions est envisagée notamment l'étude de la structure d'intervention appropriée, la formation des organisations d'éleveurs et professionnels de l'élevage, la mise en place de lignes de crédits par des institutions de micro- finance et le suivi des différentes activités.

Composante 1 : Création d'un Fonds de Développement de l'Élevage

La composante vise essentiellement à faire évoluer le FNE actuel vers un véritable outil de développement du secteur au service des éleveurs et des professionnels de l'élevage. Pour ce faire, un cadre juridique approprié est indispensable pour augmenter le panel des ressources nécessaires devant supporter les actions. Ainsi, les redevances sur les activités vétérinaires mais aussi et surtout les subventions de l'État, les dons, legs et prêts par accords bilatéraux ou multilatéraux pourront être agrégés aux ressources existantes.

A terme, cette structure pourra évoluer vers la mise en place d'une banque de développement de l'élevage avec la participation des associations de producteurs et autres professionnels de l'élevage.

La composante s'appuiera sur un cadre juridique qui déterminera les modalités de fonctionnement de la nouvelle structure. Ce cadre juridique, fruit d'un processus participatif, sera ainsi constitué :

- Adoption d'une Loi par l'Assemblée Nationale créant la nouvelle structure ;
- Publication des textes d'application de la Loi intégrant les professionnels privés et publics.

Composante 2 : Epargne et crédit

Cette composante a pour objectif de favoriser des alliances entre les institutions et systèmes financiers, si possible décentralisés, et les organisations de producteurs. Ceci permettra aux éleveurs un accès aux crédits et micro crédits permettant l'émergence de nouveaux éleveurs et de nouveaux investissements chez ceux qui sont déjà en activité.

La réussite de cette stratégie est conditionnée par l'engagement constant des responsables des OPE durant tout le processus. Il ne s'agit pas d'apporter une solution toute faite au problème de crédit des OPE, mais plutôt de mobiliser l'épargne et de favoriser le dialogue et la négociation avec les Institutions Financières (IF). Le rôle des agents et cadres sera d'accompagner la réflexion et de favoriser l'apport d'éléments théoriques et chiffrés.

Différentes étapes seront suivies :

- 1) Rencontre des agents et cadres avec chaque OPE, afin d'échanger sur la façon de travailler ensemble, et sur les étapes qui nécessitent une disponibilité et un engagement de leur part ;
- 2) Recueillir des informations économiques auprès des éleveurs et de leurs organisations : résultats technico-économiques, besoins en financement, contraintes d'accès au crédit,.... Avant d'aborder les institutions financières, il est important que les OPE puissent démontrer aux banquiers la rentabilité de leurs activités ;
- 3) Recueillir des informations sur les institutions financières et les produits qu'elles proposent : Cette activité consistera à identifier les IF les plus susceptibles de travailler avec des éleveurs, Seront ciblés :
 - les institutions de micro- finance déjà existantes et travaillant dans le monde rural
 - les banques ayant développé des activités en faveur des petites entreprises ;
- 4) Rencontres entre des responsables des OPE accompagnés d'agents, avec quelques institutions financières qui permettront de recueillir des informations plus approfondies, et d'informer les IF de la réflexion menée par les OPE ;
- 5) Valider ces premiers résultats auprès des OPE : Au cours d'une réunion, les OPE valideront le résultat des enquêtes auprès des éleveurs, et discuteront les résultats des premiers contacts pris avec les IF ;
- 6) Organiser une table ronde avec les institutions financières : Cette table ronde aura pour objectifs de :
 - permettre aux éleveurs de mieux connaître les possibilités offertes par les IF,
 - Rassurer les IF en leur montrant le rôle d'appui technique et économique des OPE vis-à-vis de leurs membres,
 - Sécuriser les crédits par des produits tels que des mutuelles couvrant les principaux risques,
 - Repérer les IF les plus ouvertes à des collaborations futures ;
- 7) Négociation d'un protocole de partenariat entre les OPE et une ou des IF : Suite aux tables rondes, les contacts seront approfondis avec les IF les plus intéressées. Les

banquiers seront invités et incités à visiter des élevages, afin qu'ils aient une vision plus précise des réalités de ce secteur, et qu'ils renforcent leur lien avec les OPE. L'objectif est d'arriver à établir un protocole de partenariat permettant aux éleveurs d'avoir un accès plus facile aux crédits ;

- 8) Mise en place d'un suivi technico-économique. La mise en place d'un tel service peut permettre à l'OPE de nouer des liens durables avec des institutions financières, et surtout à l'éleveur d'améliorer la gestion de son exploitation, et par conséquent de mieux gérer ses crédits ;
- 9) Création de liens de partenariat avec des structures d'appui au montage des dossiers. Certaines structures offrent, déjà, aux petites entreprises un service pour faciliter le montage de dossiers de financement ;

A toutes les étapes, les éleveurs seront sensibilisés à l'effort d'épargne, condition indispensable pour gagner la confiance des partenaires financiers.

7.4. RESULTATS ATTENDUS

- Le rôle des services publics est renforcé ;
- L'accès aux crédits permettant le financement des activités des organisations des éleveurs et professionnels de l'élevage est facilité.
- Le rapprochement et la confiance entre les OPE et les services techniques du ME sont renforcés.
- Les capacités techniques, économiques et sociales des organisations des éleveurs et professionnels de l'élevage sont renforcées, et ont vu leurs revenus augmentés ;
- Les éleveurs et les professionnels sont motivés pour l'épargne
- Trois banques sont intéressées et sont en contact avec des OPE ou/et des éleveurs ;
- Une table ronde IF-OPE annuelle est tenue
- Vingt crédits sont accordés chaque année
- Dix éleveurs sont accompagnés en gestion technico-économique annuellement.

7.5. COUT DU SOUS-PROGRAMME 7

Composante 1

Création d'un fonds de développement de l'élevage 7 507 500 000 CFA

Composante 2

Epargne et crédit 2 200 000 000 CFA

Total du sous-programme 9 707 500 000 CFA

V. MISE EN ŒUVRE ET MONTAGE INSTITUTIONNEL

5.1. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi

Le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) doit contribuer à assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté à l'horizon 2015. Pour cela, il tire sa substance du cadre stratégique du développement économique, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire défini par le Gouvernement. Le PNDE est donc un outil de planification et de programmation des opérations dans le secteur de l'élevage. Le mécanisme de mise en œuvre de ce plan doit permettre de (i) appuyer l'exécution des programmes retenus ; (ii) suivre l'exécution de ces programmes et proposer d'éventuelles réorientations ; (iii) évaluer les effets et l'impact des programmes et aider à la reformulation des ajustements de politique d'élevage si nécessaire.

Dans cette perspective, la mise en œuvre et le suivi du PNDE intègre le dispositif institutionnel du Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales. Cependant, compte tenu de l'importance du secteur dans l'économie nationale et des différents rôles que jouent les acteurs concernés par les activités d'élevage, la mise en œuvre du PNDE privilégie l'approche concertée et participative afin d'assurer les complémentarités et les synergies entre les programmes et surtout de permettre à chacun de jouer pleinement son rôle.

5.2. Cadre institutionnel

La mise en œuvre et le suivi du PNDE intègre le dispositif institutionnel du Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales. Le nouvel organigramme propose une coordination générale du Plan assurée par le Secrétariat Général, deux coordinations des programmes par deux Directions Générales et la mise en œuvre des sous-programmes sera exécutée par des directions techniques. En outre, la mise en œuvre de ce PNDE nécessitera la mobilisation d'au moins 1500 agents et cadres alors que (voir diagnostic) l'effectif actuel du Ministère est voisin de 850 agents.

Le Comité de Pilotage (CP)

La mise en œuvre du PNDE sera assurée au plan institutionnel et opérationnel par les services centraux, régionaux et locaux, ainsi que les projets chargés de la promotion du secteur élevage conformément aux textes qui les organisent. En plus de ces structures, il sera mis en place un **comité de pilotage (CP) présidé par le SG**. Les rôles et les missions du comité de pilotage sont définis comme suit :

- Le CP est le mécanisme formel de prise de décision conjointe entre le Gouvernement, les acteurs du sous-secteur et les partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre du PNDE.
- Le CP est le niveau supérieur de gestion du Plan d'Actions. Il est l'organe chargé du suivi de l'exécution de la politique. Il veille à ce que les activités réalisées s'inscrivent dans la droite ligne des orientations stratégiques du PNDE.
- Il est chargé de l'orientation, du pilotage et du suivi du développement de l'élevage au Tchad. Sur la base du dispositif de suivi et évaluation mis en place, le CP assure le suivi des risques ainsi que la réalisation des hypothèses.
- Il sera aussi l'organe de validation de l'ensemble des programmes ou projets d'élevage ou à composante élevage à exécuter sur le territoire national.

- Il se réunira au moins deux fois par an, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'actions, sur convocation de son Président ou des deux tiers de ses membres et en cas de besoin.

Le Comité de pilotage est composé de :

- Secrétaire Général du MERA
- Inspecteur Général du MERA
- Directeurs généraux du MERA
- Conseiller du Ministre du MERA
- DAAFM du MERA
- Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et du Plan,
- Partenaires Techniques et Financiers,
- Coordonnateur de la cellule permanente de suivi, le
- Directeur Général de la CEBEVIRHA,
- Trois représentants des professionnels de l'élevage (un éleveur, un commerçant du bétail et un boucher),
- Un représentant des ONG's,
- Un représentant des associations féminines impliquées dans l'élevage
- Un Président de l'ONVT et celui de l'UVPT.

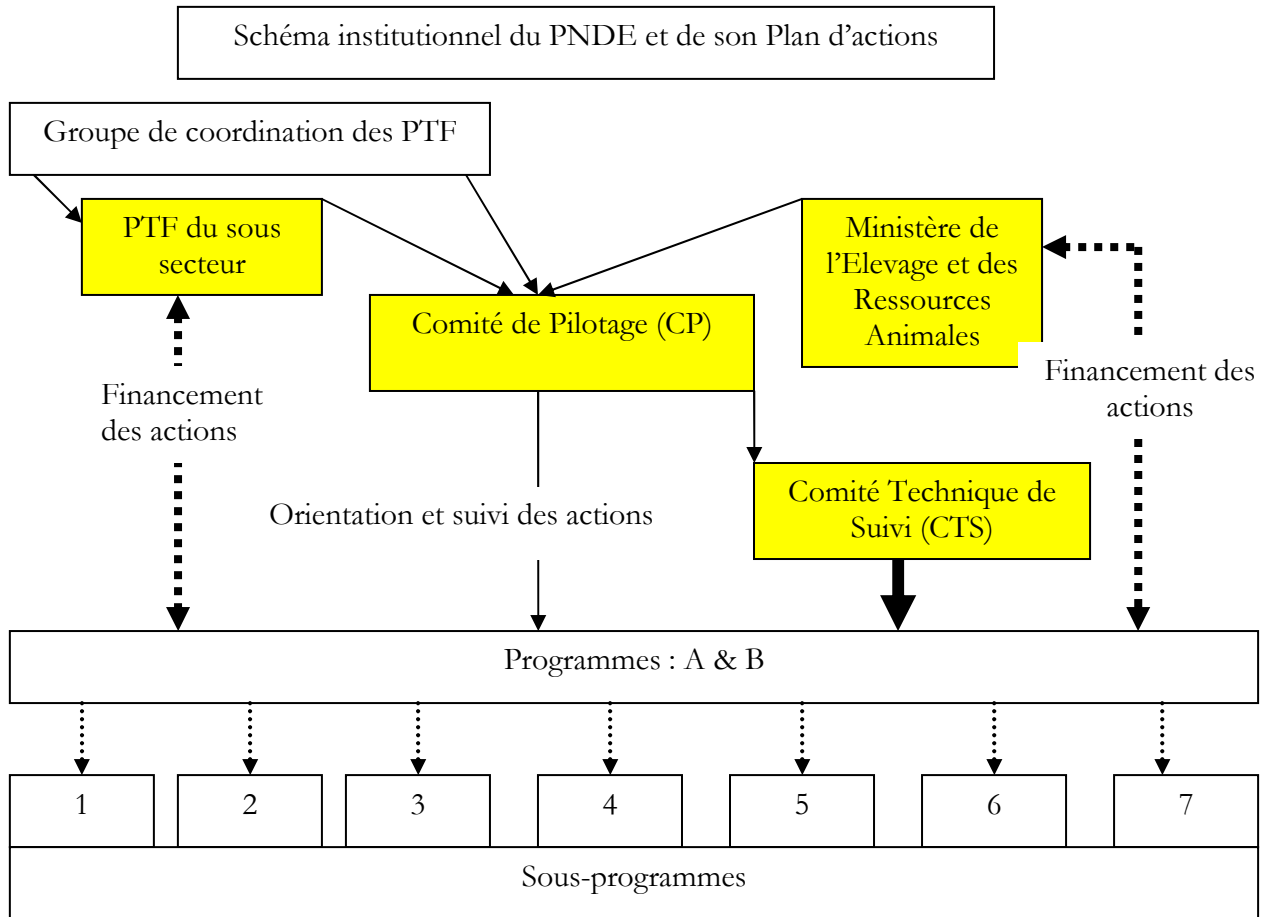
Le secrétariat du CP est assuré par le Directeur des études, des statistiques et de la Programmation du Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales.

Le Comité Technique de Suivi (CTS)

Dans ses fonctions, le comité de pilotage est appuyé par un Comité Technique de suivi (CTS) dont la présidence est assurée par le Directeur des études, des statistiques et de la Programmation du Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales. Le Comité Technique de suivi (CTS) a pour tâches de :

- coordonner la programmation et planification des activités aux différents échelons
 - veiller à l'application des décisions du CP
 - assurer la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation en rapport avec les services techniques concernés ;
 - préparer les rapports périodiques de gestion (trimestriels et annuels) et de suivi évaluation
- Le CTS est composé de l'ensemble des Directeurs techniques, des Délégués régionaux du Ministère et les coordinateurs des projets. Le CTS se réunit trimestriellement.

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi du PNDE et de son plan d'actions est résumé dans le schéma ci-après.



5.3. Le suivi évaluation

Les programmes et sous programmes prévus et mis en œuvre dans le cadre de ce Plan feront l'objet d'un suivi évaluation. Le but est de suivre l'exécution de toutes les activités, d'évaluer la participation des différents acteurs sur le terrain et d'estimer l'impact des projets mis en œuvre dans le cadre du développement de l'élevage au Tchad.

L'objectif majeur du système de suivi est de générer des informations fiables sur la mise en œuvre du PNDE et l'impact de son exécution sur le niveau de vie des producteurs, sur la conservation des ressources naturelles et sur l'économie nationale. Le suivi doit concerner à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités et la performance de la structure de gestion. Les réactions des bénéficiaires et les observations in situ sont des outils importants dans l'analyse.

De ce qui précède, le système de suivi évaluation du Plan National de Développement de l'Elevage doit s'inscrire dans le cadre général du Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural qui constitue un cadre idéal de concertation intersectorielle.

La stratégie de suivi évaluation du Plan portera sur les trois domaines suivants :

- **Le suivi participatif** devra permettre de s'informer ou de recueillir les appréciations des populations bénéficiaires des différentes actions menées. Ce dispositif comportera quatre niveaux : le niveau de la communauté rurale, le niveau départemental, le niveau régional et le niveau central.

- **Le suivi d'exécution** concerne le niveau de réalisation physique et financière de l'ensemble des actions menées. Il s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.
- **Le suivi d'impact** portera sur l'analyse et l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d'indicateurs socio-économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspect genre, etc.), ainsi que sur les effets sur l'environnement.

Des évaluations périodiques sont indispensables pour vérifier la pertinence des objectifs visés et permettre d'éventuels ajustements. Deux évaluations sont à programmer durant la mise en œuvre du PNDE : la première se situera à la troisième année et la seconde à la sixième année. Des audits annuels sont également prévus.

5.4. Situation de référence

En matière de données statistiques, un recensement général de l'élevage (RGE) est prévu pour aider à la constitution d'une base de données sur les effectifs du cheptel et les paramètres zootechniques des différentes espèces. A cet effet, le suivi des troupeaux sera une activité essentielle dans le dispositif du PNDE.

Coût du mécanisme

Suivi participatif :	956 800 000 FCFA
Suivi d'exécution :	595 280 000 FCFA
Suivi d'Impact :	435 200 000 FCFA
TOTAL suivi évaluation	1 987 280 000 FCFA
RGE :	2 525 540 115 FCFA
TOTAL SUIVI EVALUATION + RGE	4 512 820 115 FCFA

VI. COUTS ET FINANCEMENT DU PNDE

La mise en oeuvre des programmes constituant le PNDE est prévue sur une durée de 8 ans. Le coût global de cette programmation est estimé à 183 955 792 185 F CFA soit 280 438 797 Euros, soit encore 381 396 764 USD. Le financement sera assuré conjointement par le gouvernement, les bénéficiaires et les partenaires au développement. La participation des bénéficiaires se situera entre 5 à 10% du coût total

Tableau n° 13 : Coût global du PNDE

Désignation	TOTAL PNDE	Pourcentage
Programme 1		
Sous Programme 1	90 205 553 000	49,04%
Sous Programme 2	29 000 000 000	15,76%
Sous Programme 3	14 126 848 000	7,68%
Sous Programme 4	5 694 000 000	3,10%
Programme 2		
Sous Programme 5	6 825 000 000	3,71%
Sous Programme 6	11 849 580 000	6,44%
Sous Programme 7	9 707 500 000	5,28%
Suivi évaluation +RGE	4 512 820 115	2,45%
Appui Institutionnel	12 034 491 070	6,54%
Total Général	183 955 792 185	100%

1. Le coût de la mise en œuvre du PNDE pour la période 2009-2016 est estimé à 183,9 milliards FCFA. Le gouvernement apporterait environ 10 pour cent de ce montant, soit 18,4 milliards de F CFA. La Commission Européenne, à travers son projet « grippe aviaire et santé animale, 2008 - 2012 » contribuerait au PNDE à hauteur de 2,6 milliards de F CFA, ce qui correspond à 1,4 pour cent du coût total du Plan. La contribution de la BAD et de la Commission européenne à travers le projet « recensement du cheptel, 2008 – 2012 » s'établirait à 2,6 milliards de F CFA, soit environ 1,4 pour cent du coût total du Plan. Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) prendrait en charge environ 17 milliards de F CFA, ce qui représente environ 9,2 pour cent du coût total du Plan sous réserve qu'il soit opérationnel. Les engagements de financement pris correspondent donc à environ 30,8 pour cent du coût total, soit 56,7 milliards de Fcfa. Les besoins de financement à mobiliser s'élèveraient à 127,3 milliards de Fcfa, ce qui représente environ 69,2% du coût total du Plan. Ces contributions sont reprises dans le tableau ci-dessous.

COUT DES PROGRAMMES POUR LA PERIODE 2009-2016

REPUBLIQUE DU TCHAD PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE Coûts des Programmes et Sous-programmes par cofinancier														
(Millions de F CFA)														
	Gouvernement du Tchad		Bénéficiaires cibles		PNSA		Commission européenne		BAD et Commission Européenne		Autres financiers		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ELEVAGE														
Aménagement et gestion des ressources pastorales	8 793,4	10,0	14 774,5	16,8	-	-	-	-	-	-	64 366,4	73,2	87 934,3	47,8
Développement des filières pastorales	3 038,0	10,0	-	-	16 987,8	55,9	-	-	-	-	10 354,0	34,1	30 379,7	16,5
Amélioration de la santé animale	1 520,1	10,0	-	-	-	-	2 600,5	17,1	-	-	11 080,0	72,9	15 200,5	8,3
Recherche zooteknique et vétérinaire	620,5	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	5 584,3	90,0	6 204,8	3,4
Sous-total DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ELEVAGE	13 971,9	10,0	14 774,5	10,6	16 987,8	12,2	2 600,5	1,9	-	-	91 384,7	65,4	139 719,5	76,0
B. RENFORCEMENT CAPACITES DES ACTEURS														
Appui aux services et aux organisations d'éleveurs /a	844,1	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	7 596,8	90,0	8 440,8	4,6
Formation et vulgarisation	1 294,2	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	11 648,0	90,0	12 942,2	7,0
Financement de l'élevage	990,6	10,0	1 337,3	13,5	-	-	-	-	-	-	7 578,3	76,5	9 906,3	5,4
Sous-total RENFORCEMENT CAPACITES DES ACTEURS	3 128,9	10,0	1 337,3	4,3	-	-	-	-	-	-	26 823,0	85,7	31 289,3	17,0
C. GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN														
Mécanisme de mise en oeuvre et suivi-évaluation	294,6	10,0	-	-	-	-	-	-	379,5	12,9	2 272,3	77,1	2 946,4	1,6
Production, diffusion et gestion des connaissances	105,9	10,0	-	-	-	-	-	-	493,7	46,6	459,7	43,4	1 059,3	0,6
Appui institutionnel au Ministère d'élevage	894,1	10,0	-	-	-	-	-	-	1 726,8	19,3	6 320,1	70,7	8 941,0	4,9
Sous-total GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN	1 294,7	10,0	-	-	-	-	-	-	2 600,0	20,1	9 052,0	69,9	12 946,6	7,0
Total Coûts du Plan	18 395,5	10,0	16 111,9	8,8	16 987,8	9,2	2 600,5	1,4	2 600,0	1,4	127 259,8	69,2	183 955,4	100,0

la et de professionnels d'élevage

Les coûts d'investissement et les charges par année et par source de financement sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

REPUBLIQUE DU TCHAD PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE Coûts d'Investissements et Récurrents par cofinancier et par année									
(Millions de F CFA)									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
I. Coûts d'Investissement									
Gouvernement du Tchad	2 048,1	2 196,5	2 304,7	2 215,6	2 207,5	2 247,7	2 395,7	2 196,3	17 812,2
Bénéficiaires cibles	1 348,6	1 651,2	1 987,1	2 073,1	2 043,9	2 080,8	2 441,6	2 485,6	16 111,9
PNSA	2 170,1	2 205,8	2 242,2	2 279,1	2 316,7	2 355,0	2 393,9	1 024,9	16 987,8
Commission européenne	590,2	548,5	479,3	487,2	495,3	-	-	-	2 600,5
BAD et Commission Européenne	649,6	661,0	639,1	650,3	-	-	-	-	2 600,0
Autres financiers	13 674,7	14 702,0	15 394,7	14 450,5	15 011,6	15 793,5	16 726,2	16 256,6	122 009,8
Total Coûts d'Investissement	20 481,2	21 965,0	23 047,0	22 155,8	22 075,1	22 477,0	23 957,5	21 963,4	178 122,1
II. Coûts Récurrents									
Gouvernement du Tchad	65,4	70,1	71,4	72,7	73,9	75,3	76,6	78,0	583,3
Autres financiers	588,4	631,2	642,5	653,9	665,5	677,3	689,4	701,7	5 250,0
Total Coûts Récurrents	653,8	701,4	713,8	726,5	739,4	752,6	766,0	779,7	5 833,3
Total COUTS	21 135,0	22 666,4	23 760,9	22 882,4	22 814,5	23 229,6	24 723,5	22 743,1	183 955,4

Ce tableau indique, par exemple, que le gouvernement du Tchad financerait à hauteur de 17,8 et de 0,58 milliards de F CFA respectivement les investissements et les charges récurrentes du PND

Le tableau ci-après indique les coûts totaux des programmes et sous programmes par année sur la période d'exécution du PNDE

REPUBLIQUE DU TCHAD									
PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE									
Coûts des Programmes et Sous-programmes imprévus compris par année									
(Millions de F CFA)									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
A. DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ELEVAGE									
Aménagement et gestion des ressources pastorales	7 644,4	9 123,2	10 986,3	11 469,5	11 314,4	11 530,8	12 822,4	13 043,2	87 934,3
Développement des filières pastorales	3 820,5	3 883,3	3 947,3	4 012,3	4 078,5	4 145,9	4 214,4	2 277,6	30 379,7
Amélioration de la santé animale	2 602,5	2 118,7	1 683,1	1 701,5	1 729,8	1 758,7	1 788,1	1 818,0	15 200,5
Recherche zootechnique et vétérinaire	732,0	744,0	756,2	768,7	781,4	794,3	807,4	820,8	6 204,8
Sous-total DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ELEVAGE	14 799,3	15 869,2	17 373,0	17 952,0	17 904,2	18 229,8	19 632,4	17 959,6	139 719,5
B. RENFORCEMENT CAPACITES DES ACTEURS									
Appui aux services et aux organisations d'éleveurs /a	1 640,8	1 394,3	925,4	941,9	958,7	975,9	993,3	610,5	8 440,8
Formation et vulgarisation	1 522,6	1 548,8	1 575,5	1 602,7	1 630,4	1 658,5	1 687,2	1 716,4	12 942,2
Financement de l'élevage	612,8	1 250,1	1 275,1	1 300,6	1 326,6	1 353,1	1 380,2	1 407,8	9 906,3
Sous total RENFORCEMENT CAPACITES DES ACTEURS	3 776,2	4 193,3	3 776,0	3 845,2	3 915,7	3 987,5	4 060,7	3 734,7	31 289,3
C. GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN									
Mécanisme de mise en oeuvre et suivi-évaluation	399,4	406,3	413,4	420,6	318,1	323,8	329,5	335,4	2 946,4
Production, diffusion et gestion des connaissances	151,9	154,6	120,0	122,1	124,3	126,5	128,8	131,1	1 059,3
Appui institutionnel au Ministère d'élevage	2 008,3	2 043,1	2 078,5	542,5	552,2	562,0	572,0	582,3	8 941,0
Sous-total GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN	2 559,6	2 604,0	2 611,9	1 085,2	994,6	1 012,3	1 030,3	1 048,7	12 946,6
Total COÛTS DU PLAN	21 135,0	22 666,4	23 760,9	22 882,4	22 814,5	23 229,6	24 723,5	22 743,1	183 955,4

la et de professionnels d'élevage

VII. PLAN D'ACTION DETAILLE ET CHRONOGRAMME DU PNDE

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
Aménagement et gestion rationnelle concertée des ressources naturelles pour un développement durable des activités pastorales	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones de pâturage non exploitées en vue d'en assurer l'accessibilité à travers la création des points d'eau ; • Assurer une gestion concertée des ressources pastorales ; • Atténuer les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs par des aménagements pastoraux dans les zones d'attache ; • Reconnaître le pastoralisme comme une activité de mise en valeur au même titre que les activités agricoles et forestières ; • Elaborer des cadres législatifs et réglementaires en vue d'une gestion durable des ressources pastorales. • Atténuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs ainsi que la dégradation des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système d'information sur le pastoralisme - Actualisation de l'inventaire des infrastructures hydrauliques aux fins pastorales. - l'élaboration concertée et mise en place de schémas et plans d'aménagement ; - Elaboration et mise en œuvre du code pastoral - la libération et matérialisation des couloirs de passage ; -lutte contre les feux de brousse. -cartographie des points d'eau et des pâturages; organisation de la gestion des points d'eau - le suivi des écosystèmes pastoraux. 	2009-2016	DHPSSP	DAAFM, DESP, DRE, AMECET, Ministère de la Pêche, et de l'Hydraulique pastorale et villageoise, CONAMAC, Partenaires au Développement du secteur rural impliqués dans l'hydraulique (AFD), Ministère des Infrastructures, Ministère de l'environnement, de la qualité de vie et des Parcs nationaux
			2009-2012		
			2009-2016		
			2009-2016		
			2009-2016		
			2009-2016		
			2009-2016		
			2009-2016		
			2009-2016		
			2009-2016		

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
		<ul style="list-style-type: none"> -élaboration d'un programme d'hydraulique pastorale -élaboration et mise en œuvre d'un programme d'équipement et de réhabilitation ou de création de points d'eau (mares, puits, forages, retenue d'eau, micro-barrages etc.) 			
Développement des filières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter quantitativement et qualitativement les productions animales • Former et encadrer les producteurs aux techniques de sélection et de croisements plus performants. • Fixer et faire respecter les normes de qualité de produits d'élevage en concertation avec les autres services concernés ; • Améliorer la qualité des cuirs et peaux. • Promouvoir l'aviculture villageoise ; • Développer l'aviculture et la porciculture intensive et semi-intensive dans les centres 	-Filière bétail viande : encadrement et Formations	2009-2016	DPPIA	DOPFE, OP, CLA, LRVZ, DESP, GIP, Privés, Associations d'éleveurs et vétérinaires privés, Unions, DRE, Partenaires au Développement du secteur rural
		-Promotion des races locales performantes ; conservation du patrimoine génétique local	2009-2016		
		-Introduction des races exotiques améliorantes par insémination artificielle, etc. ;	2009-2016		
		-Embouche promotion des élevages privés semi-intensifs d'embouche bovine et ovine	2009-2016		
		-Appui à la création d'un centre de formation en	2009-2016		

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
	urbains et péri-urbains ; <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation efficiente des résidus des récoltes et des sous-produits agro-industriels (SPAI) • Favoriser le développement du partenariat entre les groupements de producteurs, les prestataires de services techniques et les systèmes financiers et bancaires ; • Accroître les revenus des groupements féminins et des jeunes en particulier 	métier du cuir <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du développement des unités performantes de production laitière, d'aviculture semi-intensive et de porciculture dans les zones péri urbaines - promotion des unités de production d'aliment du bétail ; - Promotion de l'utilisation des sous produits agricoles - Facilitation de l'accès aux intrants et aux aliments de bétail (SPAI, résidus des récoltes, tourteau de coton...) 	2009-2016 2009-2016 2009-2016 2009-2012		
	- Accroître la valeur ajoutée des produits du sous secteur élevage à travers la mise en place des investissements d'appui à la transformation et à la commercialisation pour les marchés	- création de nouvelles et modernisation des anciennes infrastructures d'abattage frigorifiques ; mise aux normes internationales;	2009-2012	DPPIA	DOPFE, OP, CLA, LRVZ, DESP, GIP, Privés, Associations d'éleveurs et vétérinaires privés, Unions, DRE, Partenaires au

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
Développement des filières	<p>intérieurs et extérieurs des produits du secteur.</p> <p>-Améliorer les conditions de commercialisation de produits et sous produits de l'élevage ;</p> <p>-Conquérir les marchés de la zone CEMAC, des pays africains côtiers et ceux du Golfe arabo-persique ;</p>	- création des unités de transformation des sous produits d'abattage ;	2009-2011		<p>Développement du secteur rural</p>
		- création d'un « centre du cuir » et d'une tannerie	2009-2012		
		- amélioration des équipements de collecte et de conservation du lait local existants	2009-2012		
		- création de nouvelles unités de collecte et de transformation laitière ;	2009-2016		
		- formation- conseil aux promoteurs laitiers en hygiène et marketing,	2009-2016		
		- appui aux groupements féminins,	2009-2016		
		- création et équipement des marchés à bétail et à volailles.	2009-2016		
		- aménagement des pistes de convoyage	2009-2016		
		- Facilitation de l'accès au micro- crédit pour l'achat d'équipements de transport.	2009-2016		
		- création de zone de libre	2009-2016		

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
		<ul style="list-style-type: none"> exportation - étude de marché pour la commercialisation à l'export. - campagne de marketing des produits d'origine animale. - Adoption d'un cadre réglementaire. 	<p>2009-2016</p> <p>2009-2016</p> <p>2009-2012</p>		
Amélioration de la santé animale	renforcer la protection de la santé des animaux et celle de la santé publique à travers la prévention, le contrôle et l'éradication de grandes épizooties et des maladies émergentes du bétail et de la volaille domestique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système d'information zoo sanitaire (REPIMAT) -Renforcement de la lutte contre les épizooties et contrôler les mouvements du bétail ; - Redéfinition des cadres législatifs et réglementaires relatifs à la pharmacie vétérinaire et la distribution d'intrants vétérinaires ; - Réactualisation des conditions d'attribution 	<p>2009-2016</p> <p>2009-2016</p> <p>2009-2016</p> <p>2009-2012</p> <p>2009-2016</p>	DSV	<p>LRVZ, REPIMAT, DOPFE, DRE, Direction Nationale de la Santé Publique, Collectivités Territoriales, ONVT,</p> <p>Partenaires au Développement, CEBEVIRHA, PROMEVET, SAPROVET, SMA/AFF, GDS</p>

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
		du mandat sanitaire - Renforcement de la collaboration entre les services de santé publique et vétérinaire pour lutter contre les zoonoses ; - Renforcement des services d'inspection et de contrôle de qualité - Renforcement des laboratoires de diagnostic et de production de vaccins.	2009-2016 2009-2016		

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
Appui à la recherche vétérinaire et zootechnique	améliorer la productivité du cheptel à travers la recherche vétérinaire et zootechnique adaptée qui prenne en compte les préoccupations des acteurs de l'élevage liées aux aspects de la production, de la santé animale et de l'environnement	-Elaboration des programmes de recherches en adéquation avec les besoins des producteurs ;	2009-2016	LRVZ/DFRVZ	ITRAD, CNAR, DSV, SMA/AFF, GIP, GDS, DRE, Privés, Collectivités Territoriales, Partenaires au Développement
		-Amélioration génétique des animaux	2009-2016		
		- Assurer le suivi écologique des différentes ressources végétales constituant les pâturages naturels en vue de leur valorisation ;	2009-2016		
		- Renforcement des laboratoires de diagnostic et de contrôle de qualité	2009-2016		
		- la mise au point et diffusion des référentiels épidémiologiques des maladies animales y compris les zoonoses ;	2009-2016		
- la mise au point et diffusion de référentiels zootechniques pour accroître durablement la	2009-2016				

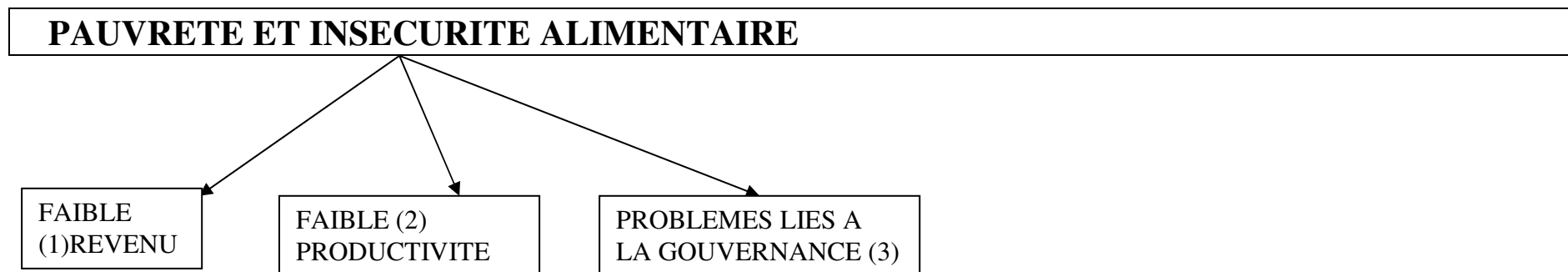
Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
		productivité et conserver la diversité biologique.			
Appui aux services et aux organisations des éleveurs et professionnels de l'élevage.	Les objectifs visés de ce sous programme sont - le renforcement des capacités d'organisation des producteurs afin qu'ils parviennent à augmenter leurs productions, à se prendre en charge et à augmenter leurs revenus ; à cet effet il s'agit d'augmenter les capacités d'actions des acteurs professionnels en améliorant les ressources humaines et matérielles pour leur permettre d'entreprendre de manière efficiente les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits du sous secteur élevage. - Le renforcement des capacités des services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'orientation, de	- formation des éleveurs en techniques de conduite et de gestion des troupeaux et en production de fourrage et de sous produits agricoles ;	2009-2016	DOPFE	DFRVZ, DPPIA, DESP, DRE, LRVZ, ONVT, OP, CLA CONAMAC, Collectivités Territoriales, Promoteurs et éleveurs privés, Comité »s de Gestion divers, sociologues, spécialiste en santé maternelle, Partenaires au Développement
		- formation des opérateurs économiques aux techniques de commercialisation et d'exportation des produits d'élevage.	2009-2016		
		- formation des opérateurs économiques pour l'amélioration de la qualité des produits ;	2009-2016		
		- formation des OP et éleveurs en planification et	2009-2016		

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
	<p>contrôle et de suivi</p> <p>- L'accompagnement des acteurs surtout des plus défavorisés (femmes, nomades et leurs enfants) ;</p>	<p>suivi évaluation de leurs activités ;</p> <p>- le renforcement de l'information des acteurs par la création et la mise à leur disposition d'une base de données relative au suivi zootechnique, au suivi des écosystèmes pastoraux, au suivi des marchés des produits d'élevage et à l'amélioration de la communication au sein du secteur;</p> <p>- création d'une base réglementaire d'émergence de corps de métier d'appuis conseils en élevage.</p>	<p>2009-2016</p> <p>2009-2011</p> <p>2009-2011</p>		
Formation et vulgarisation	<p>Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et en gestion des cadres et agents du Ministère de l'élevage, des prestataires de services privés et des professionnels de l'élevage afin de permettre la mise en place des nouveaux schémas institutionnels prévus dans le</p>	<p>-élaboration d'une stratégie nationale de formation en élevage,</p> <p>-mise en œuvre des plans et programmes de formation initiale et de perfectionnement (formation continue)</p>	<p>2009-2011</p> <p>2010-2013</p>	DFRVZ	<p>DOPFE, DESP, DPPIA, ENATE, ITRAD, CNAR, ONVT, OP, CLA, AFCA, DRE, CFAP, CFAP, Privés, Collectivités Territoriales, Partenaires au Développement</p>

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
	PNDE et de mieux accompagner et/ou de mettre en œuvre les activités pastorales qui y sont promues.	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un système de vulgarisation et de conseil adapté aux besoins des professionnels de l'élevage, - Renforcement des capacités des services techniques dans l'exercice de leurs fonctions d'orientation, de contrôle et de suivi -activités de communication; Mobiliser les médias (magazines, radios, jeux publics, microprogrammes pour toucher tous les acteurs. 	<p>2010-2012</p> <p>2009-2012</p>		
Développement des institutions de financement de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Financer les activités de développement de l'élevage - Faciliter l'accès des professionnels de l'élevage à des services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités de remboursement (micro- crédit etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> -connaissance et évaluation des besoins en services financiers du sous-secteur, - renforcement des capacités et de la diversification de l'offre des SFD -création d'un fonds de développement de l'élevage, 	<p>2009-2011</p> <p>2010-2013</p> <p>2010-2012</p>	DAAF, DESP	GIP, GDS, Banque centrale, IF, association des professionnels de microfinance, DOPFE, DRE, Privés, Collectivités Territoriales, Partenaires au Développement

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
		- facilitation, par une méthode participative, de l'accès des professionnels de l'élevage aux services financiers adaptés à leurs besoins : Table ronde avec les IF, négociation de protocole de partenariat, suivi technico-économique des bénéficiaires.	2010-2016		

ANNEXE ARBRES A PROBLEMES ET A SOLUTIONS



PAUVRETE ET INSECURITE ALIMENTAIRE

